

---

# Conférence du désarmement

3 juin 2010

Français

---

## Compte rendu définitif de la mille cent quatre-vingt-unième séance plénière

Tenue au Palais des Nations, à Genève, le jeudi 3 juin 2010, à 15 h 15

*Président:* M. Alex Van Meeuwen .....(Belgique)

**Le Président:** Je déclare ouverte la 1181<sup>e</sup> séance plénière de la Conférence du désarmement.

Au début de cette séance, permettez-moi de saisir l'occasion de prendre congé de nos collègues qui ont quitté la Conférence pendant la période intersessionnelle, l'Ambassadeur Portales du Chili, l'Ambassadeur Garzon de Colombie et l'Ambassadeur Ri de la République populaire démocratique de Corée. Dans la partie initiale de cette séance plénière officielle, j'ai l'honneur au nom de la Conférence et en mon nom personnel de présenter nos deux invités de marque d'aujourd'hui, M<sup>me</sup> Gottemoeller, Secrétaire d'État adjointe des États-Unis d'Amérique ainsi que l'Ambassadeur Antonov de la Fédération de Russie.

Comme vous le savez, nos deux invités ont été les négociateurs principaux du nouveau traité START qui a été conclu en avril dernier entre les deux pays. Je tiens tout d'abord à les féliciter pour cette importante réalisation dans le domaine du désarmement, et je donne la parole à nos invités qui ont généreusement proposé de nous informer amplement sur le traité et ensuite de répondre aux questions des délégations. Vous avez la parole.

*(L'orateur poursuit en anglais.)*

Puisqu'il y a également accord sur ce point, je vais maintenant donner la parole à l'Ambassadeur Antonov, de la Fédération de Russie.

**M. Antonov** (Fédération de Russie) *(parle en russe)*: Monsieur le Président, chers collègues, c'est pour moi un grand honneur d'être avec vous aujourd'hui dans cette salle de la Conférence du désarmement. En effet, j'ai passé plus de quatre ans et demi à travailler à la Conférence du désarmement, et je n'imaginai pas qu'un jour, je m'adresserais de cette tribune à vous, mes chers collègues.

Je suis heureux que l'Ambassadeur Nazarkin puisse être parmi nous aujourd'hui. Il a été le fondateur et le principal artisan du précédent traité, que nos homologues américains et nous-mêmes avons utilisé comme base pour le nouvel instrument: nous avons repris de nombreux éléments du précédent traité, qui était un traité unique. J'aimerais donc – et je suis convaincu que Rose fera de même – souhaiter la bienvenue à l'Ambassadeur Nazarkin, et lui souhaiter le meilleur.

Je ne puis bien sûr commencer mon intervention sans remercier spécifiquement tous les collègues avec lesquels nous avons travaillé à New York pendant un mois pour parvenir au résultat que nous comptons atteindre. Nous sommes très heureux de ce qu'après une décennie d'interruption, la Conférence des Parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires de 2010 (la Conférence d'examen du TNP) a adopté un document final qui énumère les mesures spécifiques que la communauté internationale doit prendre dans le domaine du désarmement nucléaire, de la non-prolifération et des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire. Je suis très heureux – et je suis convaincu que ma collègue Rose Gottemoeller l'est aussi – que dans son document final, la Conférence d'examen a approuvé chaleureusement la signature de l'accord russo-américain de désarmement nucléaire.

J'en viens à présent, si vous me le permettez, au sujet de la brève intervention que ma collègue M<sup>me</sup> Gottemoeller et moi-même allons faire aujourd'hui.

Le 8 avril 2010, à Prague, le Président Dmitry Anatolevich Medvedev, de la Fédération de Russie, et le Président Barack Obama, des États-Unis d'Amérique, ont signé un traité entre leurs deux pays concernant des mesures visant à procéder à de nouvelles réductions et limitations de leurs armements stratégiques offensifs. Cet événement historique a été l'aboutissement d'une année d'intenses négociations au cours de laquelle j'ai eu l'honneur de diriger la délégation russe, la délégation américaine étant dirigée par

ma collègue Rose Gottemoeller, Sous-Secrétaire d'État. Permettez-moi de saisir cette occasion de vous remercier une nouvelle fois, Rose, de votre patience, de votre attitude constructive et du niveau élevé de professionnalisme que vous-même et votre équipe avez manifesté au cours de ce marathon. Sans ces qualités, nous n'aurions jamais atteint un résultat aussi impressionnant en un laps de temps aussi court.

Le nouveau traité n'a pas été écrit sur une page blanche. Son élaboration a été largement inspirée des quinze années d'expérience accumulée dans le contexte de la mise en œuvre du traité START. Le traité de 1991 a joué un rôle historique dans la pérennisation de la paix, de la stabilité stratégique et de la sécurité du monde. Il a servi de fondement à l'instauration d'un climat de confiance, d'ouverture et de prévisibilité entièrement nouveau dans le contexte de la réduction des armements stratégiques offensifs, climat qui se traduit aujourd'hui par le nouveau traité.

Outre la Fédération de Russie et les États-Unis d'Amérique, le Bélarus, le Kazakhstan et l'Ukraine étaient également parties au premier traité START, dont le rôle historique n'aurait pas été complet sans les efforts considérables déployés par Minsk, Astana et Kiev pour le mettre en œuvre. Le choix responsable opéré par le Bélarus, le Kazakhstan et l'Ukraine, qui ont opté pour l'élimination complète des armes nucléaires de leur territoire et adhéré en tant qu'États non dotés d'armes nucléaires au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, a contribué au renforcement de la sécurité de ces États et exercé une influence bénéfique sur la stabilité stratégique en général.

Bien entendu, beaucoup des aspects de l'ancien traité START, qui étaient liés à la période et à la relation différente qui existait alors entre la Russie et les États-Unis d'Amérique, ont dû être refondus et adaptés aux réalités actuelles. Nous nous sommes efforcés de conserver tout ce qui avait de la valeur, tout ce qui fonctionnait vraiment. Le Président Medvedev, qui suivait personnellement les progrès des négociations, a parfois été directement impliqué dans les décisions concernant les questions les plus compliquées, notamment lors de ses rencontres et de ses entretiens téléphoniques réguliers avec le Président Obama. Au total, ils sont entrés en contact à 15 reprises environ.

Un des principes fondamentaux du nouveau traité est celui de la sécurité égale et indivisible des parties. Le traité repose sur un strict principe de parité. Il dispose que chaque partie réduit et limite ses armements stratégiques offensifs de sorte que, sept ans après son entrée en vigueur et par la suite, le nombre cumulé d'armes déployées ne dépasse pas les 700 missiles balistiques intercontinentaux, missiles balistiques lancés depuis des sous-marins et bombardiers lourds, 1 550 ogives déployées et 800 lanceurs de missiles balistiques intercontinentaux et missiles balistiques intercontinentaux installés sur des sous-marins ou des bombardiers. Ces chiffres confèrent une valeur juridique au nombre de lanceurs de missiles et de bombardiers déployés ou non déployés dans le cadre du traité. Il deviendra ainsi possible de limiter la possibilité de l'une ou l'autre des parties de rompre rapidement l'équilibre en augmentant le nombre d'armes nucléaires déployées en temps de crise et de davantage promouvoir la réduction ou la conversion des armes nucléaires stratégiques offensives visées par les mesures de réduction.

Les parties ont décidé de réduire d'un tiers le nombre total d'ogives et de plus de la moitié le nombre de vecteurs stratégiques. Je vous rappelle qu'on comptait 1 600 ogives à l'époque du traité START et que le nombre de vecteurs n'était assujéti à aucune limite. D'emblée, les Présidents de la Fédération de Russie et des États-Unis ont indiqué que les armes stratégiques offensives constitueraient le sujet du nouveau traité.

Je voudrais souligner que la question des systèmes de défense antimissile est actuellement examinée par nos deux pays dans un cadre séparé. Le traité fait toutefois mention du lien entre les forces nucléaires stratégiques et les systèmes de défense antimissile, et souligne l'importance de ce lien dans le contexte de la réduction des

armements stratégiques offensifs. Notre position repose exclusivement sur le fait que les armements stratégiques offensifs seront ramenés à un niveau qui permettra à chacune des parties d'assurer sa propre sécurité.

Le traité porte sur l'ensemble des systèmes stratégiques existants – qu'ils soient en usage ou retirés du domaine opérationnel – et sur toutes les forces nucléaires stratégiques en mode non nucléaire susceptibles d'être produites. Une surveillance est prévue pour les sous-marins et les bombardiers convertis pour le transport d'armes classiques, afin de garantir que ces dispositifs ne soient plus en mesure de transporter d'armes nucléaires. Les missiles balistiques intercontinentaux et les missiles balistiques lancés depuis des sous-marins qui sont équipés d'ogives classiques, c'est-à-dire d'ogives non nucléaires, seront compris dans la limite proposée dans le traité pour les ogives et leurs vecteurs.

Le traité comporte un mécanisme de vérification effectif adapté aux réalités modernes. Pour garantir une vérification efficace, chaque arme nucléaire stratégique reçoit un identifiant alphanumérique unique, un peu comme un numéro d'immatriculation de voiture. Ces identifiants permettront de suivre un missile ou un bombardier pendant toute sa durée de vie, de sa fabrication à sa destruction ou à sa conversion.

À la différence du précédent traité START, aucune des limites instituées par le nouvel instrument ne requiert de surveillance basée sur des données télémétriques. Néanmoins, un échange de données télémétriques pour un nombre prédéfini de missiles balistiques intercontinentaux et de missiles balistiques lancés depuis des sous-marins est prévu afin de renforcer la transparence et la confiance.

Le traité fait interdiction aux parties de déployer des armes stratégiques offensives en dehors de leur territoire national.

Un organe spécial, la Commission consultative bilatérale, est actuellement en train d'être créé dans le but d'examiner et de résoudre les problèmes qui pourraient survenir lors de la mise en application du traité.

L'accord se compose du traité lui-même, du Protocole renfermant des déclarations concertées et unilatérales, et des annexes techniques, soit environ 300 pages. Le traité est un document équitable qui instaure un équilibre des intérêts mutuellement acceptable. Sa conclusion représente une avancée dans les relations stratégiques bilatérales et pour la sécurité et la stabilité internationales en général. Nous sommes fermement convaincus que la signature du traité contribuera au renforcement du régime de non-prolifération nucléaire et à la prolifération du processus de désarmement nucléaire, notamment en faisant de ce processus un processus multilatéral.

Je voudrais maintenant inviter mon estimée collègue, M<sup>me</sup> Rose Gottemoeller, à dire quelques mots concernant le fond du traité et peut-être à en dire plus sur les points qu'il lui semble judicieux de mettre en évidence.

**M<sup>me</sup> Gottemoeller** (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*): Merci. Je voudrais, s'il est possible, que l'on projette l'image suivante. L'Ambassadeur Antonov en a déjà parlé, mais vous pouvez y réfléchir pendant que je commence mon intervention, et je vous remercie chaleureusement de l'occasion qui nous est donnée de prendre la parole devant vous aujourd'hui. Je tiens à remercier le Président et le Secrétaire général de la Conférence du désarmement de nous avoir donné la possibilité de prendre la parole ici aujourd'hui et de vous rendre compte du succès de la négociation du nouveau traité sur la réduction des armements stratégiques (traité START).

Je me souviens qu'il y a un an jour pour jour, j'étais dans cette même salle pour m'exprimer devant les membres de cette instance réunis en séance plénière. Dans cette salle magnifique, j'ai en fait l'impression qu'il y a plus de dix ans que j'étais ici pour la dernière fois, tant cette année a été intense, riche et productive.

Je tenais également à remercier chaleureusement l'Ambassadeur Nazarkin. Le fondement créé par le traité START était un fondement très important, sur le plan conceptuel et, je le dirais aussi, sur le plan moral, dans la perspective du travail que nous allions entreprendre pour négocier le nouveau traité START. J'ai également travaillé en étroite collaboration avec son homologue, l'Ambassadeur Linton Brooks, pour préparer les négociations de Washington. Je vous remercie donc de votre contribution.

Je dois dire qu'après bien des heures passées ensemble ici à la table de négociation avec l'Ambassadeur Antonov et ses collègues russes, j'ai le sentiment que le moment est particulièrement bienvenu de vous parler des résultats de nos travaux. Je dois aussi dire que nous ne sommes pas moins reconnaissants à la délégation russe pour sa patience et sa volonté de travailler avec acharnement au cours des douze mois qu'il nous aura fallu pour mener à bien ces négociations. À ce propos, nous avons commencé les négociations le 24 avril 2009, à Rome, et la dernière lettre a été tracée le 24 avril 2010 à deux pas d'ici, à la Mission des États-Unis à Genève. Il nous a donc fallu douze mois jour pour jour pour négocier notre traité.

À la mi-mars, les États-Unis ont soumis au Sénat un projet de loi portant ratification du traité pour avis et accord, et je sais que, la semaine dernière, la Fédération de Russie a soumis à la Douma d'État et au Conseil de la Fédération de l'Assemblée fédérale un projet de loi portant ratification du traité.

Mais ce traité ne concerne pas uniquement Washington et Moscou. Il s'adresse au monde entier, et c'est pour cette raison que nous sommes ici aujourd'hui. Vous le savez, les États-Unis et la Russie possèdent plus de 90 % de l'arsenal nucléaire mondial, et nous comprenons que le monde nous regarde et attend que nous prenions des initiatives pour sécuriser les matières nucléaires dans le monde et prévenir la prolifération des armes nucléaires.

Même si cela ne concerne pas directement le nouveau traité START, les données sur les stocks d'armements nucléaires récemment publiées par les États-Unis montrent jusqu'où notre pays est allé dans la réduction d'ogives nucléaires dans ses stocks. De 31 255 en 1967, ce nombre a été ramené à 5 113 en septembre 2009.

Il est nécessaire de promouvoir la transparence des stocks nucléaires mondiaux pour faciliter les efforts de non-prolifération et procéder à de nouvelles réductions après la ratification et l'entrée en vigueur du nouveau traité START. Le nouveau traité ouvre la possibilité d'associer les autres puissances nucléaires à la réalisation des objectifs du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) et de développer les moyens de renforcer la stabilité stratégique.

Comme nous le disons dans le préambule du traité, nous considérons que cet instrument donne un nouvel élan au processus progressif de réduction et de limitation des armements nucléaires, avec pour objectif de rendre ce processus multilatéral dans l'avenir. Nous nous attacherons à faire en sorte que les prochaines réductions portent sur les armes non stratégiques et non déployées. Ces mesures ouvriront une ère nouvelle dans l'effort de limitation des armements nucléaires.

Je voudrais aussi faire suite à l'intervention de l'Ambassadeur Antonov en expliquant comment le traité représente une amélioration par rapport au traité START précédent et au Traité sur la réduction des armements stratégiques offensifs (Traité de Moscou), mais tout d'abord, je voudrais souligner que nos travaux sur le traité ont commencé sur la base du solide fondement bâti non seulement par le traité START et le Traité de Moscou, mais aussi par le Traité sur la réduction des forces nucléaires de portée intermédiaire (Traité INF) et, bien sûr, par le TNP et le régime qu'il a institué. La longue expérience commune que nous avons accumulée au cours des nombreuses années de mise en œuvre de ces instruments nous a guidés pendant la négociation du nouveau traité, et il

est certain que beaucoup des pays représentés ici participent à la mise en œuvre de tous ces traités, particulièrement du TNP.

Mais je voudrais souligner plus particulièrement le rôle de l'Ukraine, du Kazakhstan et du Bélarus dans la mise en œuvre du traité START. Ce rôle, qui a été déterminant, est reconnu dans le préambule du nouveau traité comme essentiel non seulement pour les progrès du régime de non-prolifération, mais aussi pour la réduction des armements nucléaires en général.

Permettez-moi maintenant de faire quelques comparaisons entre le nouveau traité START, d'une part, et le Traité de Moscou et le traité START, d'autre part.

Le nouveau traité fixe pour les forces nucléaires américaines et russes des limites sensiblement inférieures aux limites fixées par le traité START et le Traité de Moscou. Il convient de signaler que les traités ne prennent pas en compte les mêmes choses. Si le traité START reposait principalement sur les règles d'attribution pour le décompte des ogives et des vecteurs, nous avons tâché de faire en sorte que le nouveau traité START prenne en compte les armes stratégiques offensives en fonction du nombre d'ogives installées sur les vecteurs.

La seule exception à cette règle concerne les bombardiers capables de transporter des armes nucléaires. Au lieu de comptabiliser ces bombardiers comme ne comportant aucune ogive pour traduire le fait qu'ils n'embarquent d'ordinaire aucune arme nucléaire, les parties ont adopté une règle consistant à attribuer une ogive par bombardier.

Le nouveau traité limitera à 1 550 le nombre d'ogives stratégiques déployées par chaque partie, soit environ 30 % de moins que le maximum de 2 200 autorisé par le Traité de Moscou. Il limite par ailleurs à 700 le nombre de missiles balistiques intercontinentaux non déployés, de missiles balistiques lancés depuis des sous-marins déployés et de bombardiers capables de transporter des armes nucléaires. Cette limite est de plus de 50 % inférieure à celle qu'avait fixée le traité START de 1991, à savoir 1 600 vecteurs stratégiques. En outre, une limite séparée fixera à 800 le nombre total de lanceurs de missiles balistiques intercontinentaux et de missiles balistiques lancés depuis des sous-marins et de bombardiers.

L'Ambassadeur Antonov vous a parlé du régime de vérification institué par le nouveau traité START, et j'aimerais aller plus loin en procédant à une comparaison. Le traité START comportait un régime qui permettait de vérifier le respect des obligations et interdictions nombreuses et variées qu'il instituait. Ces mesures comprenaient 12 types d'inspections sur place, des échanges de données, des notifications régulières et des mesures de coopération, ainsi qu'un échange de données télémétriques exigé par le traité pour vérifier les paramètres techniques des missiles afférents spécifiquement aux obligations et prescriptions découlant du traité.

Le Traité de Moscou ne comporte pas de mécanisme de vérification propre, mais il s'appuie sur celui du traité START pour donner un meilleur aperçu des forces stratégiques des parties. C'est là, selon nous, une des raisons pour lesquelles il est si important de passer rapidement à la ratification et à l'entrée en vigueur du nouveau traité START. Le Traité de Moscou reste en vigueur, mais depuis l'expiration du traité START, le 4 décembre 2009, il n'y a plus de mécanisme de vérification effectif entre les États-Unis et la Fédération de Russie. Bien entendu, un mécanisme de vérification très concret a été prévu dans le cadre du nouveau traité. Il prévoit des inspections sur place, la poursuite des échanges de données sur les systèmes et installations d'armements, des notifications régulières et la communication de données actualisées, ainsi que l'attribution d'un identifiant alphanumérique unique pour chaque missile balistique intercontinental, pour chaque missile balistique lancé depuis des sous-marins et pour chaque bombardier.

Je tiens à préciser qu'en fait, le mécanisme de vérification prévu dans le cadre du nouveau traité START comporte des innovations importantes. Dans le cadre du précédent traité, le système des identifiants uniques s'appliquait aux missiles balistiques intercontinentaux mobiles, mais le nouveau traité l'étendra à tous les missiles balistiques intercontinentaux, aux missiles lancés depuis les sous-marins et aux bombardiers. Afin de promouvoir l'ouverture et la transparence, les parties procéderont chaque année à un échange de données télémétriques concernant un maximum de cinq tirs de missiles balistiques intercontinentaux ou de missiles balistiques lancés par mer, selon la partie qui procèdera aux tirs.

Je voudrais également évoquer brièvement l'état d'esprit qui a prévalu pendant les négociations, et que je caractériserais comme empreint de respect mutuel. C'est grâce à cet état d'esprit que nos réunions ont été professionnelles et productives, et comme se plaît à le dire l'Ambassadeur Antonov, «business is business».

Je crois que ce n'est pas par accident que nous sommes parvenus à achever ce traité rapidement. Le nouveau traité START reflète la volonté de nos deux gouvernements d'ouvrir une ère nouvelle dans nos relations stratégiques, une ère d'ouverture et de coopération accrue. Le nouveau traité START contribuera à renforcer la sécurité internationale en réduisant et en limitant les forces nucléaires stratégiques des États-Unis et de la Fédération de Russie, à promouvoir la sécurité stratégique en garantissant la transparence et la prévisibilité en ce qui concerne ces forces, et à progresser vers la réalisation de nos objectifs communs de non-prolifération nucléaire. Tant que les armes nucléaires existeront, les États-Unis conserveront un arsenal sûr et efficace propre à dissuader n'importe quel adversaire et à assurer la défense de nos alliés. Mais avec ce nouveau traité, nous ouvrons la voie à de nouvelles réductions des armements.

Le nouveau traité START poursuit un processus engagé peu avant la fin de la guerre froide au cours duquel la nécessité d'éliminer la menace terrifiante d'une guerre nucléaire par la réduction et l'élimination des armes nucléaires a été réaffirmée.

J'aimerais conclure par les mots du Président Barack Obama qui, après avoir signé le nouveau traité, l'a qualifié de «point de repère important pour la sécurité et la non-prolifération nucléaires et pour les relations entre les États-Unis et la Fédération de Russie», et par ceux du Président Dmitry Medvedev, qui l'a tout simplement qualifié de «solution mutuellement avantageuse».

Selon moi, le nouveau traité représente une solution mutuellement avantageuse non seulement pour les États-Unis et la Fédération de Russie, mais aussi pour chacun des pays représentés ici et, plus généralement, pour toute la communauté internationale.

**Le Président:** Merci tout d'abord pour votre présentation et également pour la proposition que vous avez faite de vous entretenir avec les délégations.

*(L'orateur poursuit en anglais.)*

Je vous donne maintenant la parole pour des questions et des commentaires. Je donne la parole au représentant de l'Allemagne.

**M. Hoffmann** (Allemagne) *(parle en anglais)*: Monsieur le Président, je tiens à remercier nos deux invités d'avoir fait l'effort de venir à Genève pour nous présenter des exposés aussi riches.

L'Allemagne se félicite chaleureusement de la conclusion du nouveau traité START, qui est le premier instrument à remettre le processus de désarmement nucléaire en marche après dix années de blocage. Je me dois également de faire un compliment: la synchronisation était parfaite. Vous avez réussi à finir vos travaux juste avant l'ouverture de la Conférence d'examen du TNP à New York, et je dirai que cette conjonction n'est pas

sans avoir eu un impact. Je pense que le climat positif qui a prévalu lors de la Conférence d'examen était aussi le résultat d'un contexte favorable, et vous y êtes très certainement pour beaucoup, tout comme vous avez eu une influence positive sur le document final, qui est, bien sûr, beaucoup plus important qu'un simple climat. Je dois dire que je trouve particulièrement louable de votre part d'être parvenus à conclure ce traité en un an, alors que dans le passé, un traité de cette nature demandait huit ou neuf ans. Cela nous remplit d'espoir pour l'avenir. Si vous parvenez à faire cela en un an, on est bien sûr tenté d'espérer que vous pourrez faire encore plus dans l'avenir, lorsque le temps sera favorable, pour nous rapprocher davantage d'un monde exempt d'armes nucléaires, un objectif que nous venons d'appeler de nos vœux à New York.

Le document final de la Conférence d'examen vise à prendre en compte tous les types d'armes nucléaires dans les futurs efforts de désarmement et de limitation des armements, ce dont nous nous félicitons, une des raisons à cela étant que, comme vous le savez, le Gouvernement allemand porte un intérêt particulier à la question des armes nucléaires tactiques, un objectif à la réalisation duquel nous entendons bien apporter notre contribution. J'ai entendu avec intérêt que M<sup>me</sup> Gottemoeller avait aussi fait référence à cette question dans son intervention.

Si vous me le permettez, je voudrais aussi vous poser une question, Madame l'Ambassadrice et Sous-Secrétaire d'État, concernant le nouveau traité START, dans le but, aussi, de me faire une idée de ce qu'il est possible d'attendre dans l'avenir s'agissant de nouvelles réductions. Pouvez-vous nous donner une idée du nombre d'ogives et de vecteurs que vous serez amenés à détruire du fait des nouvelles limites. Je vous demande cela car dans toutes les présentations, le seuil de référence est toujours celui du traité START I ou du Traité de Moscou, mais je ne sais pas exactement si les limites fixées à l'époque correspondaient aux possessions effectives. Je serais donc très intéressé, comme, je pense, beaucoup de mes collègues, d'en apprendre davantage sur l'ampleur de l'impact matériel que les nouvelles limites auront sur les destructions à venir par rapport aux possessions actuelles.

**Le Président** (*parle en anglais*): Merci beaucoup. Je donne la parole au représentant de l'Indonésie.

**M. Percaya** (Indonésie) (*parle en anglais*): Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de vous remercier d'avoir convoqué cette séance plénière pour nous permettre d'écouter les deux exposés très instructifs présentés par deux excellents négociateurs des États-Unis et de la Russie.

Au nom de l'Indonésie, nous nous félicitons également de la signature du nouveau traité START, même si nous aurions souhaité voir des réductions des ogives nucléaires plus importantes que celles qu'il nous est donné de voir aujourd'hui. Nous pensons que c'est là une des mesures les plus importantes à prendre.

Dans ce contexte, j'ai deux questions à poser. Premièrement, avez-vous envisagé la phase la plus difficile, celle de l'application, hormis la surveillance, la transparence et les mesures de suivi de cette nature? Et deuxièmement, comment le nouveau traité START s'intègre-t-il dans l'effort visant à instaurer un monde exempt d'armes nucléaires?

**M<sup>me</sup> Gottemoeller** (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*): Merci beaucoup de ces questions. Je vais tenter d'apporter quelques éléments de réponse et peut-être permettre à mon collègue l'Ambassadeur Antonov d'en dire davantage.

Je commence par l'excellente question du représentant de l'Indonésie concernant la place du nouveau traité START dans le processus général visant à instaurer un monde exempt d'armes nucléaires, un désarmement nucléaire général, car la réponse à cette question m'amènera à répondre à la question posée par l'Ambassadeur de l'Allemagne

concernant l'élimination et la destruction effective d'armes telles qu'elles sont prévues par le nouveau traité. Je vais donc répondre à ces deux questions.

Le nouveau traité START a d'emblée été conçu comme étant un traité transitoire entre le traité START, dont nous savons qu'il expirait à la fin de 2009, et des négociations portant sur de nouvelles réductions et sur l'instauration d'un monde exempt d'armes nucléaires. C'est pourquoi, alors qu'il s'exprimait à Prague en avril 2009, le Président Obama a parlé très clairement du nouveau traité START – ou du traité de suivi, comme nous le décrivions durant le processus de négociation – comme d'un traité de transition. C'est donc bien de cela qu'il s'agit, et je pense que le traité établit une base très ferme en vue des réductions à venir. Je reviendrai là-dessus dans un moment, mais le traité apportera la prévisibilité très concrète dont nous avons besoin pour abaisser davantage les seuils, et cette prévisibilité est inhérente au régime de vérification qui sera mis en place en vertu dudit traité après son entrée en vigueur. La prévisibilité et la confiance réciproque sont donc des facteurs indispensables à la poursuite des réductions.

Au fur et à mesure que nous progresserons dans cette direction, nous devons nous attaquer à des difficultés de plus en plus importantes s'agissant de la réduction des armements nucléaires. L'Ambassadeur de l'Allemagne a demandé combien d'ogives et de vecteurs seraient éliminés en application du nouveau traité. À l'image des précédents traités de réduction des armements, à commencer par le traité sur la limitation des armements stratégiques de 1972, ce traité ne prévoit pas l'élimination effective d'ogives. Les systèmes qui doivent être éliminés sont les vecteurs, à savoir les missiles balistiques intercontinentaux, les missiles balistiques lancés par mer et les bombardiers, la raison à cela étant que ces systèmes ont toujours été détectables par les moyens techniques nationaux. Ils sont faciles à surveiller et il est relativement simple d'en vérifier l'élimination. Les prochaines phases de la réduction des armements nucléaires – et c'est précisément là que se trouve tout le sens des appels lancés par le Président Obama visant à éliminer des armes dans les prochains traités et à réduire les ogives nucléaires non déployées – exigeront un travail de vérification beaucoup plus complexe. Les ogives qui sont retirées des vecteurs dans le cadre de ce traité sont donc appelées à être éliminées. Elles seront stockées dans bien des cas, mais cette procédure ne fait pas partie du régime global institué par le traité, et elle ne sera ni surveillée ni vérifiée.

S'agissant des vecteurs qui doivent être détruits en application du traité, je dirais qu'il y a en fait deux grandes catégories. La première est celle que nous avons appelée les «systèmes fantômes» pendant les négociations. Il s'agit des systèmes qui ont été retirés en application du traité START et du Traité de Moscou, mais qui n'ont pas pu être effectivement éliminés en raison de la façon dont ces deux traités étaient formulés. Il existe plusieurs centaines de systèmes fantômes, notamment des plates-formes de bombardiers, qui seront éliminés en application du nouveau traité. En outre, des centaines de vecteurs, et peut-être davantage, devront être éliminés en application du traité pour nous permettre de respecter les limites définies pour les lanceurs déployés et non déployés. Les chiffres exacts sont actuellement à l'étude, et je dois souligner que des analyses doivent encore être réalisées dans ce domaine, car les deux pays disposent de sept ans pour opérer les réductions prescrites par le traité. La durée de validité du traité sera de dix ans, et pendant cette période, nous aurons sept ans pour déterminer précisément la façon dont les divers vecteurs (les missiles et les bombardiers) seront éliminés. Nous avons donc encore un peu de temps pour étudier la façon dont nous procéderons. Je dirais que les deux parties élimineront chacune plusieurs centaines de vecteurs.

**M. Antonov** (Fédération de Russie) (*parle en russe*): Pour répondre aux questions posées par l'Ambassadeur de l'Indonésie et par l'Ambassadeur de l'Allemagne, je vais essayer de détailler plus avant les explications données par Rose Gottemoeller et de répondre plus largement aux questions, particulièrement à celle de l'Ambassadeur de

l'Allemagne, après quoi je m'efforcerai, bien entendu, de répondre à la question la plus brûlante qu'il a posée à la fois en dehors de cette salle et ici même à propos des armes nucléaires tactiques.

En réponse à la question de l'Ambassadeur de l'Allemagne quant à savoir si nous étions en mesure de dire aujourd'hui quelle orientation nous allions donner à nos travaux, je voudrais dire que Rose et moi travaillons avec nos Parlements respectifs pour obtenir la ratification immédiate du traité. Je ne vous cache pas que nous observons avec la plus grande attention la façon dont les événements se déroulent: la partie américaine observe la façon dont les choses se déroulent en Russie, et nous observons l'évolution de la situation aux États-Unis. Vous le savez, nous avons vécu une expérience malheureuse après la signature du traité START II. Il a été ratifié par la Fédération de Russie il y a dix ans, mais il n'a pas été ratifié par les États-Unis, et n'est donc jamais entré en vigueur. C'est pourquoi lorsque nous parlons aujourd'hui de nos projets, la tâche qui me paraît la plus importante tant pour les États-Unis que pour la Fédération de Russie est celle de veiller à la ratification effective du traité par nos deux parlements.

C'est là une tâche très difficile, et je pense que Rose pourra vous en dire davantage sur la façon dont les choses évoluent au Sénat et sur les perspectives de ratification. Je peux vous dire que nous avons saisi la Douma d'État d'un ensemble de documents il y a une semaine; les auditions privées ont commencé, et les questions posées sont nombreuses, sérieuses et complexes. Le débat qui nous attend à la Douma s'annonce particulièrement exigeant et délicat. Toute l'équipe de négociateurs a été conviée pour expliquer les problèmes les plus sérieux dont nous avons parlé au cours des négociations. Un élément très intéressant est que Rose et moi-même avons comparé les questions qui préoccupent respectivement les sénateurs et les députés de la Douma, et ces questions sont semble-t-il les mêmes. Je vais donc les répéter, et Rose pourra compléter la liste si elle le juge nécessaire.

Premièrement, bien entendu, les députés de la Douma sont mécontents du fait que le traité ne fixe aucune limite au développement du dispositif américain de défense antimissile. Certains y voient un échec de la délégation russe. Toutefois, je dirais, pour ma propre défense bien entendu et aussi pour celle de mes collègues, que les négociations avaient pour principal objet la réduction des armements stratégiques offensifs. Tel était le sens de l'accord conclu le 1<sup>er</sup> avril 2009 par nos deux présidents. Nous avons mené les négociations sur la base des instructions présidentielles.

Un autre problème, qui préoccupe au plus haut point les députés russes et aussi, d'après ce que j'ai compris, les sénateurs américains, est celui des forces stratégiques nucléaires en configuration non nucléaire.

Le troisième point qui préoccupe nos représentants est illustré par les questions nombreuses et graves qu'ils posent à propos de la coopération et des échanges de données télémétriques envisagés.

Enfin, pour ne pas vous fatiguer, je dirai simplement que la question de la vérification est examinée avec la plus grande attention tant au Sénat qu'à la Douma.

Je ne dis pas cela uniquement pour montrer tous les problèmes que nous avons à résoudre, mais aussi dans le but d'affirmer que nous, et plus particulièrement les négociateurs russes, pensons malgré tout pouvoir disposer de suffisamment de voix à la Douma d'État et au Conseil de la Fédération pour faire voter la ratification du traité, et que nous espérons vraiment que le processus de ratification sera mené de front dans les deux pays, selon le souhait de nos deux présidents. Il importe tout particulièrement que sénateurs américains et députés russes entretiennent des contacts étroits, qu'ils se consultent autant que nécessaire et qu'ils travaillent ensemble pour mieux saisir l'essence des accords russo-américains.

Cela dit, je voudrais maintenant vous dire que les négociations russo-américaines ont brutalement mis en évidence le fait qu'un certain nombre d'enjeux afférents à la sécurité stratégique et au désarmement nucléaire appellent de nouveaux échanges entre les États-Unis et la Fédération de Russie. Ce sont les questions dont je viens de parler et, pour revenir à la question posée par l'Ambassadeur de l'Allemagne concernant les futures orientations de nos travaux, c'est précisément sur ces questions que devront porter nos futures discussions. J'y ajouterai un problème que nous rencontrons aujourd'hui, une question qui tient particulièrement à cœur à la délégation russe: je veux parler du déséquilibre des armes classiques. J'espère vraiment que nous aurons prochainement des discussions sérieuses à ce sujet en Europe, et je compte bien que les négociations commencent dans les jours qui viennent; les conditions sont réunies pour cela. Voilà donc une autre réponse à la question sur ce que nous allons faire à présent, mais cela ne signifie en aucune manière que nous n'allons pas continuer à négocier sur le désarmement nucléaire avec les États-Unis et les autres puissances nucléaires.

Je voudrais maintenant répondre de façon un peu plus générale à la question de l'Ambassadeur de l'Allemagne concernant les armes nucléaires tactiques. Les négociations que nous avons eues dans le cadre du processus d'examen du TNP n'ayant pas été très fructueuses, je suis heureux que vous ayez soulevé cette question ici aujourd'hui, et je vais tenter d'y répondre. Cela ne me prendra pas plus de trois ou quatre minutes, mais je crois que la question intéresse d'autres personnes, pas uniquement des États, mais aussi les pays en développement qui ont soulevé la question des futures réductions de tous les types d'armes nucléaires au cours de la Conférence d'examen.

Pourquoi ai-je abordé ce problème avec tant de prudence pendant le processus d'examen du TNP? Parce qu'il n'existe pour l'heure aucune définition précise. En fait, j'ai eu hier une discussion analogue dans le contexte de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN). Il a été proposé hier d'entamer des négociations sur les armes nucléaires de courte portée. Personne ne sait au juste ce que sont ces armes, mais chacun supposait qu'il s'agissait d'armes non stratégiques. Nous avons donc examiné avec attention les politiques de défense des différents États, et nous avons constaté que les appellations variaient d'une politique et d'une doctrine à l'autre, entre armes «tactiques», «préstratégiques», «sous-stratégiques» ou autres. La question qui vient immédiatement à l'esprit est donc la suivante: de quoi parlons-nous?

Je vous donne un autre exemple pour vous aider à comprendre le problème. Le nouveau traité russo-américain START considère les missiles nucléaires air-sol et les bombes nucléaires comme des armes stratégiques, alors que ces systèmes peuvent, dans bien des cas, être utilisés en tant qu'armes tactiques.

Quel est donc le sens de mon propos? De quoi suis-je en train de parler? Il est peut-être temps que les cinq Puissances nucléaires se réunissent enfin pour répondre tout simplement à la question suivante: qu'est-ce qu'une arme nucléaire? Qu'est-ce qu'un système préstratégique? En effet, toutes les définitions dont nous disposons aujourd'hui ont été adoptées dans le contexte des pourparlers russo-américains et leur application se limite exclusivement à un accord spécifique.

Toutefois, en préalable à toute discussion sérieuse sur ce point – et j'insiste une nouvelle fois sur le fait que cette discussion doit être sérieuse – les pays européens membres de l'OTAN doivent, il va sans dire, décider d'éliminer les armes nucléaires qui se trouvent sur leur territoire. Je parle des États non dotés d'armes nucléaires. Je dirais en outre que la Fédération de Russie considère que les installations militaires qui se trouvent dans les États dotés d'armes nucléaires et qui sont susceptibles d'être utilisées pour des armes nucléaires doivent être détruites. La Fédération de Russie considère que nous devons refuser l'idée d'une gestion conjointe des armes nucléaires, de ce qu'on appelle le «partage nucléaire». Ce concept a, qui plus est, fait l'objet de discussions laborieuses au cours de

notre processus d'examen, et nous sommes disposés à poursuivre les discussions sur l'ensemble de ces questions.

En toute honnêteté, je dois dire que j'ai été surpris, au cours du processus d'examen, d'entendre certains pays insister sur les négociations sur les systèmes non stratégiques, alors que ces mêmes pays (qui ne sont pas dotés d'armes nucléaires) avaient indiqué souhaiter le maintien d'armes nucléaires sur leur territoire et être opposés à la destruction et à l'élimination des installations militaires à usage nucléaire. Dans ce contexte, je voudrais dire que nous suivons avec la plus grande attention le déroulement des discussions sur ce point à l'OTAN. Nous resterons attentifs et comptons sur une résolution positive de ce problème dans le contexte de l'OTAN.

Ce n'est pas tout. Je voudrais aussi dire que, lorsque nous parlons de ces questions, nous ne devons bien entendu pas oublier, je l'ai déjà dit tout à l'heure, la question de l'équilibre dans les armes classiques.

Dans le même temps, je puis vous assurer que nous sommes disposés à avoir des discussions sur ce point et, en particulier, à étudier la possibilité de mettre en place des mesures de transparence et de confiance et, dans un second temps, à élaborer des propositions spécifiques portant sur la réduction et la limitation des armes nucléaires.

L'ensemble de mon propos peut se résumer comme suit: il y a un ensemble de questions que nous devons résoudre ensemble. Il est impossible aujourd'hui de retirer telle ou telle question de son contexte général pour la résoudre séparément. Je rappelle à mes estimés collègues – et vous le savez très bien sans qu'il soit besoin de vous le dire – que lorsque nous avons adopté le programme de désarmement nucléaire à la Conférence d'examen, nous avons insisté sur la nécessité d'appliquer ce programme dans un contexte de sécurité améliorée – c'est la délégation brésilienne qui avait fait la proposition – et sur le principe fondamental d'une sécurité non diminuée pour tous. Le désarmement n'existe pas dans le vide. Le désarmement – nous en sommes fermement convaincus – doit conduire à une sécurité améliorée pour tous les États.

La Fédération de Russie a décidé d'élaborer un nouveau traité avec les États-Unis d'Amérique parce qu'elle estimait que la situation – et avant tout nos relations avec les États-Unis – avait changé et nous permettait désormais d'avancer sur la voie d'une réduction drastique des armes nucléaires. Je ne citerai qu'un chiffre. Autrefois, dans le cadre de l'ancien traité, nous étions autorisés à posséder 1 600 vecteurs. Nous sommes aujourd'hui tombés d'accord sur de nouvelles réductions, et dans sept ans, nous ne disposerons plus que de 700 vecteurs. Comme l'a indiqué Rose Gottemoeller, le chiffre le plus important tient au fait que nous ne pourrions disposer au maximum que de 800 vecteurs déployés et non déployés. Pour dire les choses simplement, notamment à l'intention de ceux d'entre vous qui ne travaillent pas dans ce domaine, cela signifie que les sous-marins, les bombardiers et les silos qui ne sont aujourd'hui pas utilisés devront tous être détruits et éliminés, et que nous devons atteindre ces chiffres en l'espace de sept années. Le chiffre de 800 est un chiffre très ambitieux, et nous devons investir des milliards pour y parvenir. Je tiens également à vous dire, même si vous le savez déjà, j'en suis convaincu, que le désarmement – au moins pour nous, mais j'en suis sûr aussi, pour mes collègues des États-Unis d'Amérique – coûtera bien plus que l'armement. Mais nous avons pris cette décision, nos présidents ont approuvé cette décision politique, et nous respecterons toutes les obligations qui nous incombent en vertu du traité.

**M<sup>me</sup> Gottemoeller** (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*): La dernière remarque de mon collègue l'Ambassadeur Antonov m'a rappelé que nous n'avions en fait pas encore répondu à une question de l'Ambassadeur de l'Indonésie. Il avait demandé quelle serait la plus grande difficulté dans la mise en œuvre du nouveau traité.

Certes, le processus d'élimination peut se révéler extrêmement coûteux, et c'est une des raisons pour lesquelles les fameux systèmes fantômes (l'Ambassadeur Antonov a mentionné par exemple les silos qui ne comportent plus de missile) constituent aujourd'hui un reliquat de la mise en œuvre du traité START. Ce traité prévoyait leur élimination, et ils sont toujours là, car leur élimination coûte énormément d'argent. Il faut donc aujourd'hui les éliminer, mais pour être tout à fait honnête et répondre sans détours à votre question, je dirais que la mise en œuvre du traité est un procédé bien établi. La mise en œuvre du traité START nous permet aujourd'hui de bien comprendre comment éliminer ces systèmes, comment vérifier mutuellement ce processus et comment promouvoir la confiance mutuelle. J'ai donc la certitude qu'une fois entré en vigueur, ce traité pourra être mis en œuvre sans trop d'accros. Il y aura probablement des écueils sur la route. Nous devons, en ce qui nous concerne, persuader le Congrès d'allouer les fonds suffisants pour permettre l'élimination, etc. Mais le chemin vers la pleine application du traité sera relativement aisé. Les tâches les plus compliquées sont celles dont je viens de parler pour l'avenir et, dans ce sens, je suis d'accord avec mon collègue l'Ambassadeur Antonov. Nous devons réfléchir aux prochaines phases des réductions: comment vérifier l'élimination des systèmes non déployés tels que les ogives placées sur des sites de stockage? Ce sont là des tâches techniques éminemment complexes, et il faudra parfois accomplir un travail considérable pour élaborer les moyens, les méthodes, les procédures et les techniques nécessaires pour les mener à bien, mais nous sommes tout à fait déterminés à les entreprendre.

La deuxième chose que je voulais dire à propos de la mise en application de futurs traités concerne les armes non stratégiques. À ce stade, je voudrais simplement faire une observation concernant les processus actuellement en cours au sein de l'OTAN. Hier, nous étions à Bruxelles pour une intervention devant le Conseil de Partenariat euro-atlantique, à l'OTAN. Je crois qu'il est important de garder à l'esprit le fait que l'OTAN met en œuvre ses propres processus, parmi lesquels figure le processus de révision des concepts utilisés sous l'égide de l'OTAN. Nous comprenons que, si nous entreprenons l'examen des armes nucléaires non stratégiques en Europe même, il sera primordial de procéder de concert avec l'OTAN, qui travaille à la révision et au développement de ses propres concepts stratégiques.

Tout cela pour vous dire que pour les futurs traités, nous ferons face, je crois, à une situation nouvelle, comme l'a lui-même déclaré le Président Obama lorsqu'il faisait observer que nous étions à la veille d'une ère nouvelle dans le domaine de la réduction des armements stratégiques et nucléaires.

J'aimerais vous livrer en conclusion cette pensée concernant la mise en œuvre du traité actuellement en voie de ratification. Je suis convaincue que nous pourrons l'exécuter sans trop de difficultés.

**Le Président** (*parle en anglais*): Merci. Je donne maintenant la parole au représentant de la Suède.

**M. Helgren** (Suède) (*parle en anglais*): Merci, Monsieur le Président, et merci aussi à nos deux invités de marque, que nous félicitons très chaleureusement, d'abord pour le traité bien sûr, mais aussi d'avoir pris le temps de nous informer sur cet important sujet.

Lorsque j'ai demandé la parole, j'avais plusieurs questions à vous poser, mais vous avez répondu à beaucoup d'entre elles dans votre dernière intervention. Pour réagir à l'explication détaillée de l'Ambassadeur Antonov sur la question des armes nucléaires non stratégiques, je voudrais ajouter, en tant que représentant d'un État non doté d'armes nucléaires, que nous n'avons jamais été réellement convaincus de la nécessité de diviser les États dotés d'armes nucléaires en différentes catégories sur la base de la portée ou de la puissance explosive de leurs armes. Nous sommes néanmoins convaincus que, dans le monde d'aujourd'hui, l'emploi d'une arme nucléaire quelle qu'elle soit aurait des

répercussions stratégiques, et nous serions heureux que ces classifications des armes nucléaires en différentes catégories, qui datent de la guerre froide, soient abandonnées dans les phases à venir.

Pour ce qui est du nouveau traité START, nous sommes pleinement d'accord sur le fait que la mesure la plus importante et la plus urgente à prendre consiste à faire le maximum pour promouvoir cet instrument, car nous ne sommes pas directement concernés par sa ratification ou son entrée en vigueur. Tel est l'objectif immédiat, et nous devons tous nous réjouir de sa réalisation. À moyenne échéance, vous avez tous deux dit que les prochaines phases seraient probablement encore plus difficiles que le travail d'une année que vous venez de mener à bien. Je relève que vous avez dit à propos de ce traité qu'il était transitoire, que sa durée de validité était de dix ans et que les prochaines phases de ce processus devraient à un moment ou à un autre prendre une dimension multilatérale. Nous nous en félicitons, et je crois que, maintenant que vous avez indiqué que les prochaines étapes seraient plus complexes, plus tôt ce processus s'engagera, mieux cela sera.

Je serais coupable de négligence si j'omettais de vous demander si vous considérez que la Conférence du désarmement a un rôle potentiel à jouer dans les étapes à venir et si nos travaux ont, à moyenne échéance, une chance de contribuer à l'élimination des armes nucléaires.

**Le Président:** Je donne maintenant la parole au distingué représentant de la Syrie.

**M. Khabbaz Hamoui** (République arabe syrienne) (*parle en arabe*): Merci, Monsieur le Président. Je voudrais féliciter l'Ambassadrice Gottemoeller et l'Ambassadeur Antonov, et les remercier de leurs excellentes interventions. Mon pays comme tout autre se félicite de ce traité; même s'il ne répond pas pleinement à nos attentes et à nos rêves, à savoir l'élimination complète et définitive des armes nucléaires, il n'en demeure pas moins une étape importante qui fait naître en nous de grandes espérances pour l'avenir.

La question que je voudrais poser à nos deux invités peut paraître très simple. Je voudrais savoir si, au cours des discussions, vous avez réfléchi aux moyens d'éliminer cette quantité considérable d'ogives nucléaires, de bombardiers ou de sous-marins. Je ne parle pas de coût, comme l'a fait l'Ambassadeur Antonov, mais de protection de l'environnement et de la santé et de sécurité. Chaque partie travaillera-t-elle de son côté ou travaillerez-vous de concert pour parvenir à cet objectif?

**Le Président** (*parle en anglais*): Merci. Je donne maintenant la parole au représentant de l'Irlande.

**M. O'Shea** (Irlande) (*parle en anglais*): Monsieur le Président, je remercie nos deux invités de marque d'être venus nous parler. C'est un plaisir de les retrouver ici à Genève après avoir travaillé avec eux à New York.

Tout d'abord, je profite du fait que je m'exprime à la suite de mon collègue suédois pour souscrire à son souhait de voir les armes nucléaires ne constituer plus qu'une seule catégorie et appuyer l'élimination de toutes ces armes, quelles qu'elles soient.

J'aimerais poser une question à M<sup>me</sup> Gottemoeller concernant son propos, lorsqu'elle a déclaré que les dispositions du traité START concernant la vérification reprenaient largement les dispositions équivalentes de son prédécesseur, qui a expiré, et qu'il n'y avait de ce fait plus aucun mécanisme de vérification valide entre les parties. Pouvez-vous nous dire si des procédures volontaires ou provisoires ont été mises en place en attendant la ratification du nouveau traité START, ou si nous vivons une situation dans laquelle aucun mécanisme de vérification n'est plus appliqué?

**Le Président** (*parle en anglais*): Une autre délégation souhaite-t-elle prendre la parole?

**M. Antonov** (Fédération de Russie) (*parle en russe*): Merci beaucoup pour ces questions très intéressantes. Je comprends les préoccupations des nombreux États dont les représentants se sont exprimés aujourd'hui, et aussi des États qui n'ont pas pris la parole, quant à la nécessité d'accélérer le processus de désarmement nucléaire avec pour objectif ultime non seulement la création des conditions propices à l'instauration d'un monde exempt d'armes nucléaires, mais aussi l'élimination complète de ce type d'arme de destruction massive de notre planète. Je rappellerai qu'en mars de l'année dernière, le Président de la Fédération de Russie Dmitry Medvedev, dans un message adressé aux membres de la Conférence, a confirmé que la Fédération de Russie était non seulement prête, mais aussi déterminée, à engager une politique résolument tournée vers l'élimination complète des armes nucléaires. C'est pourquoi je tiens à assurer mes collègues suédois et irlandais qu'il n'existe aucune distinction et qu'il n'est pas dans les intentions de la Russie de n'éliminer qu'une partie des armes nucléaires en conservant le reste dans un but précis. Je vous le confirme et vous l'assure, que ce soit dans nos échanges avec les États-Unis ou avec les autres puissances nucléaires, dans le cadre multilatéral du processus d'examen du TNP ou ici même, à la Conférence du désarmement, il s'agit bien d'éliminer tous les types et toutes les catégories d'armes nucléaires, de sorte que notre planète puisse être débarrassée de cette arme de destruction massive.

Je voudrais maintenant répondre à la question de l'Ambassadeur de la Syrie. Je comprends votre remarque et vous remercie néanmoins de l'évaluation que vous avez faite du résultat que nous avons été en mesure d'atteindre avec nos collègues américains, mais permettez-moi de souligner notre position: la Russie est contre tout projet illusoire pour l'avenir; nous sommes pour mener un travail concret, clair et compréhensible. Nous sommes pour l'élimination progressive et déterminée de tous les types d'armes nucléaires. Au stade actuel, nous nous sommes entendus avec les États-Unis d'Amérique sur des réductions très importantes, et nous devons résoudre des difficultés budgétaires très sérieuses pour nous acquitter des obligations qui nous incombent au titre du traité. Mais je vous assure que tout a été calculé, que des fonds supplémentaires seront débloqués, et que nous parviendrons à mettre pleinement en œuvre nos obligations dans ce domaine. Vous avez tout à fait raison de souligner l'importance de la problématique de la sécurité et de l'environnement. Je tiens à vous dire que toutes ces questions seront examinées de la façon la plus sérieuse et qu'elles seront réglées dans le cadre du processus de destruction. Comme l'a dit ma collègue, il y a des fantômes, que ce soit des bombardiers ou des sous-marins nucléaires. Ces questions sont au cœur des préoccupations de nos autorités nationales, mais aussi des organes des régions, villes et provinces où sont réalisées ces destructions. À ce propos, dans le cadre de la mise en œuvre du précédent traité, nous disposons d'un programme très efficace et performant, et nous sommes très reconnaissants aux États-Unis pour l'aide qu'ils nous ont apportée. Nous sommes également reconnaissants aux autres États qui nous ont aidés à nous acquitter de nos obligations. Au stade actuel, nous sommes en mesure de dire très clairement que nous ferons tout le travail nous-mêmes. Nous sommes capables d'exécuter seuls nos obligations internationales s'agissant de la réduction des armements stratégiques offensifs, et comme je vous l'ai dit aujourd'hui, nous respecterons ces obligations.

Ce nouveau traité ne sera pas le dernier. Comme je vous l'ai dit, nous avons maintenant besoin de temps pour analyser le traité que nous avons rédigé et les accords que nous avons passés. J'ai aussi dit que nous devons ratifier ce traité, que nous devons commencer à l'appliquer et, enfin, que nous devons déterminer s'il y avait des lacunes, des difficultés dans le texte du traité et sur le fond. Nous traiterons tous ces problèmes dans le cadre de la commission consultative bilatérale qui doit commencer ses travaux très prochainement. Nul doute que le temps viendra où nous nous retrouverons avec les États-Unis d'Amérique pour définir l'objet d'un futur traité et engager de nouvelles négociations.

Je voudrais appeler votre attention sur une des dispositions du nouveau traité. Il y est indiqué, en particulier, que ce traité aura une durée de validité de dix ans, et que si nos collègues américains et nous-mêmes nous mettons d'accord sur un nouveau traité, sur de nouvelles réductions, le nouvel instrument remplacera tout naturellement l'instrument actuel. À ce propos, la signature du nouveau traité a rendu caduc le Traité de Moscou. En d'autres termes, la substance du nouvel accord – des nouveaux accords signés par la Russie – couvre tous les aspects du Traité de Moscou qui, soit dit en passant, aurait pu rester en vigueur si un autre traité n'avait pas été signé.

Une question très intéressante a été posée concernant le rôle de la Conférence du désarmement. Je tiens à faire preuve de la plus grande prudence dans mon propos. J'ai abordé cette question ouvertement et publiquement dans le contexte du processus d'examen. J'ai le plus grand respect pour mes collègues qui travaillent à la Conférence du désarmement. Je connais la majorité des ambassadeurs. Ce sont des collègues d'une grande érudition, d'un grand professionnalisme pour lesquels j'ai la plus grande estime, qui ont beaucoup à m'apprendre, et auxquels je n'ai, il va sans dire, aucun conseil à donner sur ce qu'ils doivent faire. Il me semble toutefois qu'après la Conférence d'examen du TNP, nul n'est besoin d'inventer quoi que soit. Il a été décidé à l'unanimité que la Conférence du désarmement devait absolument commencer à travailler et ouvrir des négociations sur l'arrêt de la production de matières fissiles de qualité militaire. Je suis convaincu que le climat positif qui a régné pendant la Conférence d'examen se communiquera ici à la Conférence du désarmement, et j'ai la ferme conviction que très prochainement, vous, mes estimés collègues, prendrez la décision sage qui s'impose de commencer à travailler sur tous les aspects du programme de travail de cette instance, j'insiste, sur tous les aspects du programme de travail, et aussi, il va sans dire, que s'ouvriront les négociations sur ce dont on parle beaucoup aujourd'hui, à savoir un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles.

**M<sup>me</sup> Gottemoeller** (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*): Je voudrais répondre à deux questions très pratiques, je dirais même pragmatiques, puis revenir sur la question du rôle de cette prestigieuse instance.

Je voudrais tout d'abord répondre à la question posée par l'Ambassadeur de l'Irlande concernant les mesures en cours actuellement. C'est à juste titre que j'ai dit qu'il n'y avait actuellement aucun mécanisme de vérification concerté en vigueur entre la Fédération de Russie et les États-Unis d'Amérique, et ce depuis l'expiration du traité START, le 4 décembre. Cependant, un des aspects importants du nouveau traité tient au fait qu'au moment de sa signature, certaines mesures doivent être appliquées à titre provisoire. Nous avons donc commencé à appliquer certaines dispositions du traité qui sont très importantes, parce qu'elles nous aident à comprendre l'évolution des forces stratégiques; cela est particulièrement vrai en ce qui concerne les notifications. Nous nous informons réciproquement de certaines de nos activités par l'intermédiaire de nos centres de réduction des risques nucléaires. J'ai appris de mes collègues de Washington que nous venions de recevoir de la partie russe la première notification au titre de l'accord concernant l'application provisoire de certaines dispositions du traité.

Certaines mesures importantes sont donc prises, mais d'autres ne peuvent l'être tant que le nouveau traité ne sera pas entré en vigueur. Par exemple, les inspections sur place requièrent certaines garanties juridiques de la part des deux pays. Notre inspecteur ne peut se rendre sur le terrain en Fédération de Russie sans être assuré de jouir de certains privilèges et immunités, et les Russes partagent probablement le même sentiment en ce qui concerne l'envoi de leurs inspecteurs sur le territoire des États-Unis. Or, ces privilèges et immunités découlent du régime juridique institué par le traité une fois celui-ci entré en vigueur. C'est une des raisons pour lesquelles nous travaillons avec autant d'acharnement

pour obtenir rapidement la ratification du traité et, donc, son entrée en vigueur aussi rapide que possible.

La question posée par l'Ambassadeur de la Syrie m'est apparue comme une excellente question. L'Ambassadeur Antonov y a déjà répondu dans une large mesure en faisant référence à la coopération étroite engagée depuis quelques années au sein du G-8, dans le cadre du Programme concerté de réduction des menaces engagé en vue d'éliminer les systèmes retirés des moyens opérationnels en application du traité START, tels que les missiles balistiques intercontinentaux, les missiles balistiques lancés par mer, les sous-marins eux-mêmes, les bombardiers et autres. Ce programme a prouvé sa grande efficacité au fil des ans, et je crois qu'il nous a permis d'apprendre des leçons importantes, précisément sur les questions que vous avez soulevées concernant l'examen attentif des aspects environnementaux dans le cadre du processus d'élimination, et la nécessité de coopérer très étroitement pour répondre aux préoccupations de sécurité susceptibles de survenir dans le cadre d'un processus d'élimination, par exemple au risque de revente d'objets visés par les mesures d'élimination. Je pense que le travail de coopération que nous menons depuis plusieurs années dans le cadre du processus d'élimination a donné à chacun l'occasion de se rendre compte de la nécessité de prendre dûment en considération la problématique de l'environnement et de la sécurité que vous avez évoquée.

Pour en revenir à la question plus générale du rôle de la Conférence du désarmement dans les futurs efforts entrepris dans ce domaine, je voudrais dire qu'à mon avis, le champ d'action de cette instance, très vaste, couvre tout le programme de désarmement, et nous souhaitons que la Conférence du désarmement participe aux activités très importantes qui seront entreprises au fur et à mesure que nous progresserons. J'appuie les observations de l'Ambassadeur Antonov s'agissant de la nécessité d'examiner à brève échéance la question des matières fissiles et d'entamer des négociations sur ce point, mais il y a d'autres domaines importants. Je pense que les points de l'ordre du jour sont bien compris, et il ne fait aucun doute que les États-Unis d'Amérique sont prêts à participer à des discussions sur l'ensemble des points de l'ordre du jour de cette instance.

J'ai parlé tout à l'heure de ce jour où, il y a un an, je me trouvais dans cette superbe salle pour parler de l'élan qui pourrait renaître à l'approche de la Conférence d'examen du TNP. Aujourd'hui, au sortir de cette conférence, je constate une nouvelle fois que cet élan a été amplifié. Je pense qu'un tel consensus de la part de la communauté internationale est une très bonne chose, et j'espère que nous pourrions tous en bénéficier.

**Le Président:** Au nom de la Conférence et en mon nom propre je voudrais vous remercier, M<sup>me</sup> Gottemoeller et M. Antonov, pour votre présence avec nous cet après-midi. Je voudrais vous remercier aussi pour la note positive que vous apportez dans cette salle et qui devrait être pour nous toutes et nous tous une source d'inspiration.

Je vais maintenant suspendre la séance pour cinq minutes afin d'accompagner nos invités jusqu'à la sortie de la salle du Conseil. Je vous remercie.

*La séance est suspendue à 16 h 35; elle est reprise à 16 h 40.*

**Le Président:** La séance plénière est reprise. Je donne maintenant la parole au distingué représentant du Brésil. Monsieur l'Ambassadeur, vous avez la parole.

**M. Macedo Soares** (Brésil) (*parle en anglais*): Permettez-moi de vous féliciter d'avoir accédé à la présidence de la Conférence du désarmement au nom de la Belgique. Ma délégation souhaite pleinement le succès de votre présidence dans toutes les activités entreprises conformément au règlement intérieur.

Nous le savons tous, au cours de la période intersessions du mois de mai, la Conférence des États parties chargés d'examiner le traité sur la non-prolifération des armes nucléaires s'est déroulée au Siège de l'Organisation des Nations Unies à New York. Certes,

tous les membres de la Conférence du désarmement ne sont pas parties au TNP, mais les résultats de la Conférence d'examen ont une grande importance pour la Conférence du désarmement. Les conclusions et recommandations concernant les mesures de suivi, énoncées dans le Document final adopté par consensus le 28 mai font référence à la Conférence du désarmement dans trois mesures différentes.

Le texte de la mesure n° 6 se lit comme suit, je cite: «Tous les États conviennent qu'il est nécessaire que la Conférence du désarmement constitue immédiatement un organe subsidiaire pour traiter du désarmement nucléaire, dans le cadre d'un programme de travail concerté, complet et équilibré.».

Le texte de la mesure n° 7 se lit comme suit: «Tous les États conviennent que, dans le cadre d'un programme de travail concerté, complet et équilibré, la Conférence du désarmement devrait entamer immédiatement un débat de fond, sans limitations, sur des arrangements internationaux efficaces visant à garantir les États non dotés d'armes nucléaires contre l'emploi ou la menace de ces armes, pour élaborer des recommandations portant sur la question à l'examen sous tous ses aspects, sans exclure un instrument qui aurait force obligatoire à l'échelle internationale. La Conférence d'examen invite le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies à convoquer en septembre 2010 une réunion de haut niveau pour appuyer les travaux de la Conférence du désarmement.».

Le texte de la mesure n° 15 se lit comme suit: «Tous les États s'accordent à estimer que, dans le cadre d'un programme de travail convenu, complet et équilibré, la Conférence du désarmement devrait commencer immédiatement à négocier un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires, compte tenu du rapport du Coordonnateur spécial de 1995 (CD/1299) et du mandat qui y est énoncé. À cet égard, la Conférence d'examen invite le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies à convoquer en septembre 2010 une réunion de haut niveau à l'appui des travaux de la Conférence du désarmement.».

Tous les membres de la Conférence du désarmement qui sont aussi parties au TNP se sont associés au consensus sur les textes que je viens de lire. Par conséquent, tous les États sont politiquement tenus de chercher, sans tarder et en concertation avec l'ensemble des membres de la Conférence du désarmement, à adopter un programme de travail qui permette l'exécution de ces mesures. La délégation brésilienne, qui fait le maximum pour atteindre ce but, espère que toutes les délégations appuieront l'adoption d'un tel programme de travail.

En outre, je tiens à souligner la double invitation adressée au Secrétaire général de l'ONU pour qu'il convoque, en septembre 2010, une réunion de haut niveau destinée à appuyer la Conférence du désarmement. Il est évident que la participation à cette réunion de haut niveau ne se limitera ni aux seules parties au TNP, ni aux seuls membres de la Conférence du désarmement. Tous les États Membres de l'ONU peuvent participer à cette réunion de haut niveau.

Au cours des derniers mois de la présente session de la Conférence du désarmement et avant la tenue de la réunion de haut niveau de septembre, nous aurons suffisamment de temps pour examiner et adopter un programme de travail et commencer promptement à l'exécuter. Telle est la priorité sur laquelle nous devons faire porter nos efforts.

Comme dans tout autre domaine des relations internationales, nous devons faire preuve de volonté et de compétences politiques et faire le nécessaire pour parvenir à ce résultat. Il va de soi que chacun des États membres représentés ici appuie la Conférence du désarmement et souhaite qu'elle parvienne à des résultats positifs. Il est par conséquent tout à fait possible de surmonter les difficultés actuelles.

**Le Président:** Je remercie l'Ambassadeur du Brésil pour son allocution et je donne maintenant la parole au distingué représentant de l'Égypte, intervenant au nom du Groupe des 21.

**M. Badr** (Égypte) (*parle en anglais*): Monsieur le Président, permettez-moi de vous féliciter d'avoir accédé à la présidence de la Conférence du désarmement, de vous souhaiter le plein succès au cours de votre mandat et de vous assurer, au nom de mon pays et du Groupe des 21 de notre volonté de faire tous les efforts possibles pour vous aider à accomplir votre tâche.

Le Groupe des 21 a prié ma délégation de faire connaître à la Conférence la position de notre groupe concernant la situation actuelle de nos travaux. Cette position vous a été communiquée précédemment, mais, dans un souci de transparence, nous avons pensé qu'il était judicieux de partager cette position avec tous les membres de la Conférence du désarmement.

Le Groupe des 21 souhaite que la Conférence continue à travailler et, dans ce contexte, il souhaite l'adoption, dès que possible, d'un programme de travail consensuel, équilibré et complet. Il souligne que tous les membres de la Conférence doivent impérativement faire preuve de souplesse, dans le strict respect du règlement intérieur. Pour parvenir à un consensus, le Président doit soumettre officiellement à la Conférence pour adoption une proposition concernant la façon d'aller de l'avant. Le Groupe des 21 suggère au Président de soumettre à la Conférence une proposition visant à tenir des discussions officieuses sur les différents points de l'ordre du jour, à l'image des précédentes initiatives de même nature, tout en poursuivant les efforts destinés à parvenir à l'adoption par consensus d'un programme de travail équilibré et complet.

Le Groupe des 21 insiste par ailleurs sur la nécessité de préserver une atmosphère constructive à la Conférence du désarmement.

Merci beaucoup, Monsieur le Président.

**Le Président** (*parle en anglais*): Je vous remercie de votre déclaration. Je donne maintenant la parole au représentant de la République populaire démocratique de Corée.

**M. Ri Jang Gon** (République populaire démocratique de Corée) (*parle en anglais*): Monsieur le Président, cette déclaration devait être faite par notre nouvel Ambassadeur et Représentant permanent, mais un engagement incontournable ne lui a pas permis d'être ici présent aujourd'hui.

Monsieur le Président, la délégation de la République populaire démocratique de Corée souhaite à cette occasion appeler l'attention des membres de la Conférence du désarmement sur la gravité de la situation qui règne actuellement sur la péninsule coréenne du fait des agissements du régime sud-coréen et de son allié, les États-Unis d'Amérique, après le torpillage du navire de guerre sud-coréen, le *Cheonan*.

La gravité de la situation est telle qu'une guerre est susceptible d'éclater à tout moment.

Avec l'appui inconditionnel des États-Unis d'Amérique, les autorités sud-coréennes ont, sans aucun fondement, imputé d'emblée le torpillage du navire, et annoncé de façon arbitraire des «résultats d'enquêtes» établissant la responsabilité d'un sous-marin nord-coréen.

Dans le même temps, ils ont entrepris des manœuvres aventureuses destinées à engager une «opération punitive» ou «riposte», voire même à imposer de nouvelles sanctions à la République populaire démocratique de Corée sous couvert du Conseil de sécurité des Nations Unies. Aujourd'hui, nos fils et filles en uniforme et toute la population sont en état d'alerte maximale, prêts à réagir promptement à toute mesure de rétorsion ou

de riposte et à toute sanction qui violerait nos intérêts nationaux à travers diverses mesures coercitives qui pourraient aller jusqu'à une guerre ouverte.

La République populaire démocratique de Corée l'a déjà clairement fait savoir, elle n'a rien à voir avec le torpillage du navire de guerre sud-coréen.

Vous n'êtes sans doute pas sans savoir que toute la population fait le maximum pour faire de notre pays un pays puissant et prospère d'ici à 2012. Nous avons donc plus que jamais besoin d'un environnement pacifique. Partant de l'idée communément admise que le développement présuppose un environnement pacifique, n'importe quel être doué de logique ne peut qu'avoir de sérieux doutes concernant l'affirmation de la Corée du Sud visant à mettre en cause la République populaire démocratique de Corée dans le torpillage du navire de guerre.

Il n'y a que les autorités sud-coréennes pour avoir un tel besoin de créer un incident aussi choquant que le torpillage d'un navire de guerre pour lancer une campagne durable contre la République populaire démocratique de Corée et empêcher les progrès dans les efforts de réconciliation. La «politique» du régime sud-coréen consiste à refuser la réconciliation et l'unité, la coopération et les échanges entre les parties nord et sud de la Corée.

Dans le cadre de sa politique d'hostilité à l'égard de la République populaire démocratique de Corée, la République de Corée s'emploie à saper la déclaration conjointe historique du 15 juin et son programme pratique, ainsi que la déclaration du 4 octobre, deux textes reconnus et considérés dans notre pays et à l'étranger comme une étape sur la voie de l'unité et de la réunification du Nord et du Sud.

Les «résultats des enquêtes» produits par le régime sud-coréen sont de pures inventions basées sur des hypothèses, des conjectures et des suppositions.

Réfléchissons un instant et comparons la pure invention sud-coréenne concernant le navire de guerre et l'attaque totalement délibérée perpétrée en mer Méditerranée. Considérons les résultats du vote d'hier au Conseil des droits de l'homme. Les États-Unis de Corée du Sud appuient ouvertement l'attaque mortelle perpétrée par les forces israéliennes contre la flottille humanitaire qui faisait route vers Gaza. Cet exemple n'est qu'un des nombreux exemples des mesures prises par ce destructeur de paix.

Aucune région du monde, exception faite de la péninsule coréenne, n'est en état de guerre depuis un demi-siècle. L'ancien armistice, produit de la guerre froide, est toujours en vigueur sur la péninsule coréenne et donne lieu à une situation d'instabilité qui n'est ni une situation de paix ni une situation de guerre.

La République populaire démocratique de Corée a toujours affirmé que l'objectif était d'édifier une paix durable et de dénucléariser la péninsule coréenne. Dans cet esprit, la République populaire démocratique de Corée a une nouvelle fois proposé aux États-Unis, qui sont partie au traité d'armistice, d'engager rapidement des pourparlers dans le but de remplacer le traité d'armistice par un traité de paix cette année, à l'occasion du soixantième anniversaire du début de la guerre de Corée. La conclusion d'un traité de paix serait un pas en avant vers l'instauration d'un environnement pacifié sur la péninsule coréenne.

Ce problème, loin d'être un problème isolé, est en lien avec la question de la dénucléarisation de la péninsule coréenne. Ce processus de dénucléarisation de la péninsule coréenne, défini dans la Déclaration conjointe adoptée le 19 septembre 2005 lors des pourparlers à six, préconise l'élimination totale et vérifiable des menaces extérieures substantielles qui pèsent sur la péninsule coréenne, et l'instauration d'une zone exempte d'armes nucléaires sur toute la péninsule sur cette base.

La dénucléarisation présuppose la confiance. La conclusion rapide d'un traité de paix sur la péninsule coréenne, encore pour l'heure régie uniquement par un régime de cessez-le-feu, contribuerait à instaurer la confiance requise pour une dénucléarisation aussi rapide que possible. La conclusion d'un traité de paix est la seule façon raisonnable et réaliste de parvenir à la dénucléarisation effective de la péninsule coréenne.

La délégation de la République populaire démocratique de Corée pense que son intervention d'aujourd'hui aidera les États membres à mieux comprendre la vérité et la position de la République populaire démocratique de Corée pour une paix et une stabilité durables sur la péninsule coréenne et dans la région.

**Le Président** (*parle en anglais*): Nous enjoignons les États membres à aborder les questions bilatérales en dehors de la Conférence du désarmement. Je donne la parole au représentant de la République populaire démocratique de Corée.

**M. Ri Jang Gon** (République populaire démocratique de Corée) (*parle en anglais*): Je ne comprends pas comment le Président de la Conférence peut affirmer qu'il s'agit d'une question bilatérale. La situation est d'une gravité telle qu'elle a une incidence sur toute la région et, du fait de cette manœuvre, j'ai jugé qu'il était temps d'appeler l'attention des États membres sur cette situation. Nous sommes en droit de dire ce que nous voulons au sujet de la sécurité et de la stabilité de chaque pays et de la région qui l'entoure. Merci.

**Le Président** (*parle en anglais*): Je prends note de votre déclaration et je donne la parole au représentant du Pakistan.

**M. Akram** (Pakistan) (*parle en anglais*): Monsieur le Président, je tiens tout d'abord à féliciter les délégations russe et américaine de leur exposé sur le traité bilatéral de limitation des armements que leurs pays ont signé et qui marque une étape importante dans la bonne direction. Il faut toutefois faire beaucoup plus sur le désarmement nucléaire dans le cadre d'une instance multilatérale telle que la Conférence du désarmement pour parvenir à l'objectif d'un monde exempt d'armes nucléaires. Cette présentation illustre par ailleurs le fait que les accords ou, en l'occurrence, les désaccords, ont une incidence sur les travaux de la Conférence du désarmement.

Je saisis également cette occasion de souhaiter la bienvenue au nouvel Ambassadeur de la République populaire démocratique de Corée, qui n'est malheureusement pas parmi nous aujourd'hui, mais auquel je prie la délégation de bien vouloir transmettre nos salutations.

La séance plénière d'aujourd'hui est la première de la deuxième partie de la session de 2010 de la Conférence du désarmement. C'est un moment important dans nos travaux. La première tâche qui nous incombe est de rechercher un consensus sur un programme de travail équilibré et complet pour la session de 2010. À la fin de la première partie de la session, vous avez déclaré que vous poursuivriez vos efforts en ce domaine. Nous vous saurions gré de bien vouloir partager avec nous l'état d'avancement de ce travail et l'orientation que vous entendez lui donner.

J'en viens maintenant à la proposition visant à tenir des séances officieuses et aux questions pertinentes afférentes au Règlement intérieur.

Dans l'intervalle, par votre lettre du 26 mars 2010, vous avez proposé que des séances officieuses consacrées à la question des matières fissiles soient programmées pendant la dernière semaine de votre présidence. Une version modifiée de votre proposition a été distribuée le 19 avril 2010, et elle prévoit la tenue de quatre séances officieuses consacrées à la question de l'interdiction de la production de matières fissiles entrant dans la fabrication d'armes et d'autres dispositifs explosifs nucléaires. Dans cette lettre, vous avez par ailleurs indiqué que le futur président tiendrait d'autres séances officieuses au titre des points 1, 2, 3 et 4 de l'ordre du jour.

La proposition révisée comme la proposition initiale étaient faussées, car elles reposaient sur une formulation qui ne figure pas dans l'ordre du jour adopté. Nous avons par conséquent fait part par écrit de nos objections et de leurs motifs. Nous avons par ailleurs demandé des précisions concernant certains éléments de la proposition et soulevé des questions concernant d'autres aspects importants. Votre lettre du 31 mai 2010 ne répond pas aux questions fondamentales relatives à l'application du Règlement intérieur s'agissant de votre proposition de tenir des séances officielles sur des thèmes qui ne font pas l'objet d'un consensus à la Conférence. La séance plénière d'aujourd'hui est pour tous les membres une bonne occasion de faire connaître leur point de vue sur la façon de procéder d'une façon ouverte et transparente.

Les séances officielles sont un élément important des travaux de la Conférence du désarmement, et il est donc essentiel que le Règlement intérieur leur soit appliqué. Vous le savez, l'article 19 du Règlement intérieur, dont le texte se lit comme suit, ne souffre aucune ambiguïté quant à la façon de proposer la tenue d'une séance officielle.

Je vous lis l'article 19: «Les travaux de la Conférence se déroulent en séance plénière, ainsi que sous toutes autres formes dont conviendrait la Conférence, telles que réunions informelles avec ou sans participation d'experts.».

Il convient également de rappeler l'article 18, qui dispose que «la Conférence conduit ses travaux et prend ses décisions sur la base du consensus».

Étant donné qu'il n'y a à la Conférence pas d'accord concernant notre proposition, celle-ci ne peut être appliquée, le Règlement intérieur ne le permettant pas.

Je vous invite à préciser quels sont les articles du Règlement intérieur qui confèrent au Président de la Conférence l'autorité ou la prérogative lui permettant de mettre en œuvre une proposition alors qu'il n'y a pas accord à la Conférence du fait des objections soulevées par des membres.

La Conférence du désarmement a déjà tenu des réunions informelles dans le passé, mais ces réunions ont été précédées de consultations approfondies menées par le Président en exercice et les membres de la Conférence, et en plein accord avec tous les membres. Les présidents ont présenté et mis en œuvre leurs propositions concernant la tenue de réunions informelles alors que ces propositions ne rencontraient aucune opposition. Après accord au sein de la Conférence, les réunions ont été tenues suivant des conditions clairement définies et de façon uniforme. Le Président en exercice, en coordination avec les futurs présidents, présentait un calendrier complet des réunions proposées. Ces réunions étaient animées par des coordonnateurs à titre individuel, et leurs comptes rendus oraux n'avaient aucun caractère officiel.

J'ai avec moi – et je peux vous le montrer – le programme qui avait été adopté à l'époque, au moment des discussions officielles de 2008 et 2009. Ce programme précise clairement le calendrier et l'ordre suivant lesquels les différentes questions devaient être examinées de façon informelle.

S'agissant de la coordination avec le futur président, vous avez indiqué, dans votre lettre du 19 avril 2010, que les présidents suivants avaient fait savoir qu'ils étaient disposés à poursuivre les réunions informelles. Pourtant, dans les notes verbales des consultations que vous avez tenues le 29 avril 2010 avec les coordonnateurs régionaux, vous avez fait savoir que, selon vous, les futurs présidents poursuivraient les réunions informelles proposées. La Conférence ne peut travailler sur la base de simples suppositions.

Permettez-moi de dire quelques mots à propos de la règle du consensus.

Les travaux de la Conférence ont un impact direct et profond sur la sécurité de ses membres. La règle du consensus permet par conséquent de faire en sorte que tous les

membres participent en toute égalité aux travaux de la Conférence, sans craindre que certains pays, profitant de leur influence politique et de leur puissance économique, ignorent les intérêts de sécurité des autres États. Cette règle a été pleinement respectée dans le passé, et elle doit l'être aujourd'hui encore.

Dans le passé, lorsque les travaux de la Conférence étaient bloqués parce qu'une ou deux délégations n'étaient pas en mesure de s'associer à un consensus sur certaines propositions, cela faisait partie des règles en vigueur à la Conférence et, donc, des droits des délégations. C'était frustrant, mais les autres délégations respectaient ces positions et faisaient preuve de patience, par égard pour le Règlement intérieur.

Aujourd'hui comme dans le passé, les délégations ont le droit d'utiliser la règle du consensus pour préserver leurs intérêts de sécurité. Nous attendons des autres qu'ils respectent les règles et les positions sans se montrer impatients. Les pays qui ont fait jouer la règle du consensus dans le passé l'utilisent encore aujourd'hui dans d'autres instances multilatérales à Genève lorsqu'elles le jugent nécessaire, y compris sur des questions de procédure.

Je voudrais maintenant parler de ce que je qualifierais de mythe ou de battage artificiel organisé autour de la question d'un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles.

Mes collègues se souviennent probablement que j'ai exposé dans le détail la position pakistanaise sur ce point dans mon intervention du 18 février dernier. Aujourd'hui, je voudrais m'arrêter sur le battage artificiel qui est organisé et présenté comme une mise à l'épreuve de la pertinence et de la crédibilité de la Conférence. Cette approche, infondée et exagérée, est employée pour conférer aux gouvernements de certains États un petit avantage politique à court terme. Cela ne pourra se faire au détriment de notre sécurité.

Si vous considérez la question des matières fissiles en toute objectivité, tous les États non dotés d'armes nucléaires sont, en vertu du TNP, dans l'obligation juridique de ne pas produire de matières fissiles pour des armes nucléaires. Pour ces États, le traité sur les matières fissiles s'applique déjà juridiquement. Les cinq États dotés d'armes nucléaires au regard du TNP observent des moratoires déclarés officiellement ou de façon informelle sur la production de matières fissiles pour des armes nucléaires. Pour ces États, le traité s'applique déjà sur le plan pratique. Ces pays ont déclaré des moratoires après avoir estimé que leurs stocks de matières fissiles étaient suffisants pour garantir leur sécurité et celle de leurs alliés. Ils ne l'ont pas fait en réaction à des appels en faveur de négociations sur un traité sur les matières fissiles à la Conférence du désarmement. Au contraire, ils ont bloqué ces négociations tant qu'ils n'ont pas été en mesure de déclarer des moratoires au niveau national.

En d'autres termes, le traité sur les matières fissiles ne présente un intérêt que pour les pays qui ne sont pas parties au TNP. Parmi ces derniers, deux bénéficient de dispenses et d'arrangements particuliers, de sorte que leurs programmes nucléaires ne seront pas modifiés. Le traité sur les matières fissiles ne concerne donc en réalité qu'un pays: le Pakistan. Cela est pour nous inacceptable, car nous avons les mêmes droits que les autres membres de définir, déterminer et protéger nos intérêts nationaux de sécurité.

La question de savoir si nous devons discuter ou négocier sur les matières fissiles est donc particulièrement sensible pour le Pakistan. Selon nous, votre proposition visant à organiser des discussions informelles centrées exclusivement sur la question des matières fissiles est une façon de commencer à travailler sur la question «par la petite porte», et nous ne pouvons accepter que la Conférence puisse être trompée de la sorte.

De la même façon que la question des matières fissiles est importante pour certains États membres, d'autres points de l'ordre du jour sont tout aussi importants pour d'autres,

en particulier le désarmement nucléaire selon un calendrier précis, l'interdiction de l'utilisation du parapluie nucléaire, des instruments juridiquement contraignants sur l'espace extra-atmosphérique, et les garanties négatives de sécurité.

Si vous, en tant que Président de la Conférence du désarmement, êtes sensible, respectueux et partisan des positions de certains membres, nous sommes en droit d'attendre de votre part la même considération pour les intérêts de sécurité de chacun d'entre nous. Une proposition juste et équitable concernant les travaux de la Conférence ouvrira toujours la possibilité de parvenir à un consensus dans le cadre d'un dialogue franc, transparent et ouvert. Dans ce contexte, nous vous assurons, vous et les futurs présidents, que nous sommes disposés à examiner toutes les propositions susceptibles de nous aider à progresser.

Monsieur le Président, vous vous en souvenez, dans la lettre que je vous ai adressée le 20 avril, lettre que j'ai portée à la connaissance de tous les membres de la Conférence, j'ai proposé de rechercher l'accord de tous les membres sur la tenue de réunions informelles concernant tous les points de l'ordre du jour, en l'absence de tout texte qui ne réunirait pas un consensus, sur la base d'un calendrier de réunions complet. Dans la même lettre, je vous ai posé les questions suivantes: 1) Qui présidera les réunions informelles?; et 2) Y aura-t-il un rapport à l'issue de ces réunions, et quel sera le statut d'un tel rapport?

Je n'ai reçu aucune réponse à ce jour. Vous n'avez également apporté aucun éclaircissement sur le point que j'avais soulevé dans ma lettre du 14 mai 2010. S'il n'y a pas consensus sur la question des matières fissiles en soi, comment pouvons-nous envisager d'avoir des débats sur des sous-thèmes tels que les définitions, la portée, la vérification ou les institutions?

Hier, lors de vos consultations avec le Groupe des 21, l'Égypte a, en sa qualité de Coordonnateur, transmis le message de notre Groupe, dont je vous livre en substance un extrait: «Le Groupe insiste sur le fait que toutes les parties doivent faire preuve de souplesse, dans le strict respect du Règlement intérieur de la Conférence. Le Groupe des 21 suggère au Président de soumettre à la Conférence une proposition visant à tenir des discussions informelles sur tous les points de l'ordre du jour, à l'image de la pratique antérieure, tout en poursuivant les efforts destinés à parvenir à un accord sur un programme de travail équilibré et complet...».

Nous approuvons pleinement la déclaration du Groupe des 21, dont vient de nous donner lecture la délégation égyptienne. Je suis prêt à soumettre cette proposition à mon Gouvernement, de sorte que nous puissions commencer nos discussions sur tous les points de notre ordre du jour. En conséquence, nous vous invitons à présenter une proposition globale visant à nous permettre de progresser sur la question des discussions officielles dans le cadre de la Conférence du désarmement, concernant tous les points de l'ordre du jour et avec un temps égal pour chaque point, conformément à la pratique en vigueur.

**Le Président** (*parle en anglais*): Je vous remercie, et je donne la parole au représentant des Philippines.

**M. Garcia** (Philippines) (*parle en anglais*): Monsieur le Président, puisque c'est la première fois que les Philippines prennent la parole sous la présidence belge, permettez-moi de vous adresser nos vœux de succès et de vous assurer de notre appui indéfectible pendant votre mandat à la tête de cette instance. Nous tenons en outre à nous associer aux autres délégations pour remercier les représentants des États-Unis d'Amérique et de la Fédération de Russie des informations qu'ils nous ont livrées concernant l'accord de limitation des armements récemment conclu par ces deux pays.

J'ai le grand honneur et le privilège de transmettre la profonde gratitude des Philippines aux États parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, particulièrement aux membres des délégations présentes à Genève et au secrétariat, pour

leur travail acharné, leur dévouement et leur souplesse, qui ont contribué au succès de la Conférence d'examen du TNP de 2010 tenue le mois dernier à New York. Le succès de cette conférence a montré à la communauté mondiale qu'il existait de bonnes raisons d'espérer que s'accomplira un jour la vision d'un désarmement nucléaire complet.

Cependant, permettez-moi de souligner que le succès de la présidence philippine n'est dû qu'à son travail d'équipe, qui reposait sur le dévouement et le sacrifice de toutes les nations participantes. De plus, nous ne devons pas nous reposer sur nos lauriers. Le Document final de la Conférence d'examen, adopté sur la base d'un consensus chèrement acquis, préconise des mesures concrètes. Avec votre aimable indulgence, Monsieur le Président, je voudrais m'arrêter sur quelques-unes des mesures qui présentent un intérêt particulier pour la communauté genevoise du désarmement.

Comme l'a déjà souligné notre estimé collègue brésilien, la Conférence d'examen a, entre autres, exhorté la Conférence du désarmement à poursuivre ses travaux de fond sans tarder. Notre collègue brésilien a également parlé des aspects du Document final qui concernent un organe subsidiaire sur le désarmement, les garanties, le traité sur les matières fissiles et la réunion de haut niveau de septembre 2010. À tous ces éléments, que nous approuvons bien entendu, nous voudrions ajouter l'idée que le succès de la Conférence d'examen découle du fait qu'elle a consisté en un processus transparent et inclusif. C'est pourquoi, dans ce contexte, il nous semble important que l'ensemble de la communauté des États, membres ou observateurs, qui sont liés à la Conférence du désarmement, soient autorisés à contribuer aux travaux de la Conférence dans ce domaine. C'est pourquoi, en temps voulu, nous pourrions peut-être également reconsidérer la question de l'éventuel élargissement de la Conférence.

S'agissant du Moyen-Orient, la Conférence d'examen, réaffirmant la résolution sur le Moyen-Orient adoptée lors de la Conférence d'examen de 1995, a préconisé des mesures pratiques à prendre pour appliquer cette résolution. Parmi ces mesures figure notamment la convocation, en 2012, d'une conférence réunissant l'ensemble des États de la région et destinée à instaurer au Moyen-Orient une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive. La Conférence d'examen a par ailleurs indiqué que les «organisations internationales compétentes seront tenues de préparer des documents d'information pour la Conférence de 2012 en ce qui concerne les modalités devant régir la zone exempte d'armes nucléaires et autres armes de destruction massive et leurs vecteurs, compte tenu des travaux précédemment entrepris et de l'expérience acquise». Par ailleurs, la Conférence d'examen a souligné «la nécessité d'accomplir des progrès parallèles, du point de vue du fond et de l'échéancier, vers le processus conduisant à l'élimination totale et complète de toutes les armes de destruction massive dans la région, qu'elles soient nucléaires, chimiques ou biologiques». Ce sont là des domaines qui, bien entendu, intéressent la Conférence du désarmement ici à Genève.

S'agissant du renforcement du processus d'examen du TNP, la Conférence d'examen a adopté des éléments essentiels parmi les propositions soumises dans ce contexte par les États parties. L'un d'eux est la création d'un mécanisme de coordination et de continuité entre les Présidents de la Conférence d'examen. Un autre est la désignation d'un fonctionnaire auprès du Département des affaires de désarmement de l'ONU chargé d'appuyer le cycle de révision du TNP. La Conférence d'examen a également affirmé qu'il était de la responsabilité constante des États parties d'améliorer l'efficacité du processus d'examen renforcé. Nous avons donc, ici à Genève, un rôle à jouer dans l'amélioration de ce processus. Permettez-moi également d'ajouter, à cet égard, que beaucoup de délégations à Genève ont contribué à faciliter cette décision consensuelle.

Comme l'attestent nos récentes expériences, la présidence philippine a largement bénéficié de la sagacité et des conseils des précédents Présidents et des autres experts réunis pour nous grâce aux efforts du James Martin Centre for Non-Proliferation Studies, ainsi que

de l'appui des délégations des États parties réunies à Annecy et Nyon plus tôt dans l'année. Nous avons pu compter sur les efforts surhumains du secrétariat de l'UNODA, qui a appuyé la Conférence d'examen, et nous sommes étonnés par le fait qu'à ce jour, aucun fonctionnaire n'a été désigné à plein temps pour promouvoir le processus d'examen au sein de cet organe.

S'agissant de l'éducation dans le domaine du désarmement, la Conférence d'examen a souligné «que l'éducation en matière de désarmement et de non-prolifération est importante en ce qu'elle contribue utilement et efficacement à la réalisation des objectifs du Traité en faveur d'un monde exempt d'armes nucléaires», et encouragé les États parties à promouvoir le rapport établi par le Secrétaire général de l'ONU dans ce domaine (A/57/124). Dans ce contexte, nous devons continuer à appuyer les travaux de l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement (UNIDIR), qui nous a apporté une aide précieuse dans la préparation de la Conférence d'examen, ainsi qu'aux autres centres d'enseignement et de recherche, tels que le CNS, l'Acronym Institute et le Centre de recherche, de formation et d'information (Centre VERTIC), pour n'en nommer que quelques-uns.

Enfin, en ce qui concerne la société civile, je n'insisterai jamais assez sur le rôle précieux joué par toute la société civile dans la promotion de la cause du désarmement en général et sa contribution au succès de la Conférence d'examen tenue à New York en mai dernier en particulier. La société civile était représentée à New York, et nous saluons le rôle qu'elle a joué et les contributions qu'elle a apportées.

Les Philippines sont prêtes à participer pleinement aux travaux de la Conférence du désarmement et de la communauté genevoise du désarmement dans le contexte de la mise en œuvre des mesures énoncées dans le Document final de la Conférence d'examen du TNP. Restons unis et marchons ensemble vers l'accomplissement du rêve pour un monde exempt d'armes nucléaires.

**Le Président** (*parle en anglais*): Je vous remercie, et je donne la parole au représentant du Bélarus.

**M. Khvostov** (Bélarus) (*parle en russe*): Monsieur le Président, je voudrais faire une brève déclaration, d'abord pour appuyer vos efforts en tant que Président, puis pour aborder un certain nombre de questions afférentes principalement à la présentation que nous venons d'entendre. Je souhaite, ce faisant, faire en sorte que la position de mon pays soit prise en compte dans les documents de la Conférence.

Monsieur le Président, je souhaite apporter mon appui aux efforts que vous faites pour parvenir à un consensus sur un programme de travail équilibré et complet pour la Conférence du désarmement sur la base de la proposition dont nous sommes saisis. Je suis convaincu que le projet de programme de travail qui figure dans le document CD/WP.559 demeure un fondement viable pour parvenir à l'accord dont nous avons besoin pour permettre à la Conférence de commencer ses travaux de fond.

Je me félicite des consultations que vous avez tenues avec les délégations concernées pendant la période intersessions, en particulier des consultations concernant la possibilité de tenir des débats informels sur les différents points de l'ordre du jour de la Conférence. Je propose que si, comme au cours des années précédentes, nous ne parvenons pas à un accord sur le programme de travail, nous tenions des débats informels exclusivement dans le contexte de la Conférence, en respectant le principe de l'équilibre entre les quatre questions centrales de l'ordre du jour. Ces débats auraient pour principal objectif de permettre des échanges de vues avec la participation constructive de toutes les délégations.

À l'occasion de la présentation, par les représentants de la Fédération de Russie et des États-Unis d'Amérique, du Traité sur des mesures de réduction et de limitation des armements stratégiques offensifs, je voudrais dire que mon pays se félicite de la signature de ce Traité par les deux pays en question, le 8 avril 2010. Nous y voyons une contribution importante au renforcement de la sécurité et de la stabilité stratégiques du monde.

Nous soutenons la volonté des deux pays d'élaborer des mesures effectives visant à réduire les armes offensives et propres à créer les conditions d'un désarmement nucléaire irréversible et multilatéral. En effet, les futurs succès dans le domaine du désarmement dépendront dans une large mesure des efforts collectifs de tous les membres concernés de la communauté internationale.

Nous relevons avec satisfaction que, dans leur déclaration conjointe du 4 décembre 2009, faite à l'occasion de l'expiration du traité START, la Fédération de Russie et les États-Unis d'Amérique ont reconnu la contribution essentielle du Bélarus à la mise en œuvre effective du Traité, et ont confirmé l'application immédiate des garanties données dans le Mémorandum sur les garanties de sécurité dans le contexte de l'adhésion du Bélarus au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, signé à Budapest le 5 décembre 1994.

Nous partons du principe que chacune des parties garantira le respect du paragraphe 3 du Mémorandum de Budapest, faute de quoi la déclaration conjointe du 4 décembre 2009 perdrait tout son sens.

Nous nous félicitons de ce que le plan d'action contenu dans le Document final de la Conférence d'examen du TNP qui s'est achevée la semaine dernière, Document final adopté par consensus, fait obligation aux États dotés d'armes nucléaires de respecter scrupuleusement leurs engagements s'agissant des garanties de sécurité aux États non dotés d'armes nucléaires.

À la lumière de l'expérience acquise par le Bélarus en tant que partie au traité START de 1991 et aux autres traités internationaux de désarmement et de non-prolifération nucléaires, nous nous réjouissons de la poursuite du dialogue politique et de la coopération technique en ce domaine.

**Le Président** (*parle en anglais*): Je vous remercie, et je donne maintenant la parole au représentant de la République de Corée.

**M. IM Han-taek** (République de Corée) (*parle en anglais*): Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de me joindre aux autres délégations pour remercier M<sup>me</sup> Rose Gottemoeller, Sous-Secrétaire d'État des États-Unis, et l'Ambassadeur Anatoly Antonov, de la Fédération de Russie. Je tiens à les féliciter de leur succès dans cet important domaine. Je voudrais également m'associer aux orateurs qui m'ont précédé pour féliciter le nouvel Ambassadeur de la République populaire démocratique de Corée. Nous pensons qu'il peut apporter une contribution importante aux futurs progrès des travaux de la Conférence du désarmement.

Faute d'instructions claires à ce sujet, je ne sais comment réagir aux allégations du représentant de la République populaire démocratique de Corée, mais je suis particulièrement attristé, et je crois qu'il est regrettable et troublant d'entendre le représentant de la République populaire démocratique de Corée dénoncer un autre membre sans présenter la moindre preuve à l'appui de ses allégations. Nous pensons que le but recherché est pure propagande. Nous pensons que l'acte perpétré par la République populaire démocratique de Corée constitue une violation flagrante de la Charte des Nations Unies, de même qu'une violation caractérisée du Traité d'armistice conclu en 1953 entre les parties concernées.

Pour ce qui est de l'attaque, nous avons présenté des preuves irréfutables et incontestables au terme d'une investigation d'une semaine réalisée par des équipes internationales. Pour nous, l'intégrité des conclusions de cette investigation ne fait aucun doute.

La Conférence du désarmement vit un moment critique, car, après avoir été paralysée pendant des années et inspirée aujourd'hui par le succès de la Conférence d'examen du TNP, nous pensons qu'il est temps pour tous les membres de la Conférence d'aller de l'avant sans soulever de nouvelle question qui n'ait pas trait à ses travaux. Nous ne voulons pas surenchérir sur la question soulevée ici par la République populaire démocratique de Corée, car nous pensons que la Conférence du désarmement est la seule instance de négociation sur le désarmement et, en particulier, comme je l'ai dit, que tous les membres de cette instance doivent se rassembler dans un effort déterminé pour la faire sortir de l'impasse. Nous ne voulons pas que la Conférence du désarmement devienne le théâtre d'un affrontement politique qui créerait un obstacle supplémentaire à son bon fonctionnement.

Cependant, comme je l'ai dit tout à l'heure, nous n'avons aucune instruction claire de notre gouvernement, et je voudrais par conséquent affirmer très clairement que nous nous réservons le droit de revenir en détail sur ces questions en temps voulu et lorsque cela sera nécessaire.

Enfin, je voudrais vous demander de bien vouloir rectifier une erreur concrète commise hier dans le cadre du Conseil des droits de l'homme par la délégation de la République populaire démocratique de Corée concernant notre vote dans l'affaire de la flottille humanitaire.

**Le Président** (*parle en anglais*): Une nouvelle fois, je prie instamment les membres de bien vouloir traiter les questions bilatérales en dehors du cadre de la Conférence du désarmement.

Je donne maintenant la parole à la représentante des États-Unis d'Amérique.

**M<sup>me</sup> Kennedy** (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*): Monsieur le Président, je voudrais, à l'image de mes collègues du Pakistan et de la République de Corée, souhaiter la bienvenue au nouveau représentant de la République populaire démocratique de Corée. Je suis d'accord avec vous pour dire que la Conférence du désarmement n'est sans doute pas le cadre approprié pour aborder les questions régionales. Cependant, mon pays ayant été cité, je voulais dire brièvement que j'approuve ce qui a été dit aujourd'hui, à savoir que la situation sur la péninsule coréenne est très grave. En revanche, je suis en désaccord sur tous les autres éléments de ce qui a été dit, et je rejette les allégations faites contre mon pays. Comme mon collègue de la République de Corée, j'estime que l'enquête qui a été menée a été scrupuleuse et minutieuse, et nous acceptons sans le moindre doute les conclusions qui désignent clairement les responsables.

J'en viens à présent aux travaux de la Conférence du désarmement, et je tiens une nouvelle fois à vous remercier, Monsieur le Président, du dynamisme dont vous avez fait preuve, de même que notre collègue du Bélarus et que le futur Président brésilien. Il va sans dire que nous sommes ravis de travailler avec vous tous. Nous vous remercions de votre dynamisme et des efforts incessants que vous faites pour susciter un consensus sur un programme de travail qui, nous en sommes je pense tous d'accord, représente la chose à faire la plus importante pour nous.

Je voulais aussi dire que je suis dans une très large mesure d'accord avec les déclarations qui ont été faites aujourd'hui à propos des travaux de la Conférence. Nous avons hâte de voir la Conférence se remettre au travail. Nous pensons que toutes les parties doivent faire preuve de souplesse, que le Règlement intérieur doit être scrupuleusement

respecté, et que nous devons tout faire pour instaurer un climat constructif. Je suis totalement d'accord avec mon collègue, et j'espère que mon collègue et ami l'Ambassadeur Akram sera d'accord pour dire que la Conférence est une instance qui réunit 65 gouvernements totalement égaux.

Cela dit, nous pensons néanmoins que le Président ne déroge pas au Règlement intérieur lorsqu'il propose d'examiner des points de l'ordre du jour que nous avons adopté au début de l'année, cet ordre du jour ayant été adopté par consensus. Donc, s'il propose des discussions sur les points 1 et 2 et si les présidents décident de poursuivre les discussions informelles sur ces points de l'ordre du jour, je peux dire, m'exprimant au nom de mon gouvernement, que nous sommes prêts à participer à ces discussions informelles, qu'elles portent sur les points 1 et 2, 3, 4, 5, 6 ou 7, sur les matières fissiles, l'espace extra-atmosphérique, les garanties négatives de sécurité ou la Convention sur les armes nucléaires. En tout état de cause, nous serons ravis de prendre part à ces discussions. Nous comprenons bien sûr qu'il peut y avoir des désaccords à propos du Règlement intérieur, mais nous sommes convaincus que le Président agit actuellement dans le respect du Règlement intérieur pour ce qui est des points de l'ordre du jour, par exemple pour les présentations d'aujourd'hui, qu'il a, je suppose, proposées en exercice de ses prérogatives concernant les sujets couverts par les points 1 à 7 de l'ordre du jour.

Nous espérons par conséquent que ces discussions informelles permettront un véritable échange, qu'elles portent sur les points 1, 2, 3, 4, 5, 6 ou 7.

**Le Président** (*parle en anglais*): Je vous remercie, et je donne la parole au représentant de Cuba.

**M. Quintanilla Román** (Cuba) (*parle en espagnol*): Ma délégation a demandé à prendre la parole pour faire une brève déclaration; nous ne voulons pas prendre trop de temps aux délégations qui attendent de pouvoir s'exprimer.

Permettez-moi tout d'abord de vous dire que mon pays est enchanté de voir la Conférence du désarmement à nouveau réunie et redouble d'efforts pour parvenir à un consensus sur nos travaux.

Cela dit, Monsieur le Président, permettez-moi de réaffirmer l'importance que mon pays attache à l'intensification des efforts entrepris pour parvenir à un consensus sur un programme de travail. Nous souhaitons par ailleurs dire que ces efforts et ces discussions doivent être menés en toute transparence et dans le strict respect du Règlement intérieur de cette instance.

Un programme de travail quel qu'il soit devra être suffisamment complet et équilibré pour prendre en compte tous les intérêts et toutes les priorités représentés dans cette salle. En d'autres termes, Monsieur le Président, aucun point de l'ordre du jour ne doit primer sur les autres.

Enfin, Cuba réaffirme sa volonté de travailler à l'effort destiné à parvenir à un consensus sur un programme de travail et à progresser vers l'objectif ultime de cette instance.

**Le Président**: Je donne maintenant la parole au distingué représentant de la Syrie. Monsieur l'Ambassadeur, vous avez la parole.

**M. Khabbaz Hamoui** (République arabe syrienne) (*parle en arabe*): Merci, Monsieur le Président. Permettez-moi tout d'abord de souhaiter la bienvenue à S. E. l'Ambassadeur de la République populaire démocratique de Corée à la Conférence du désarmement et de lui souhaiter le plein succès dans ses travaux. Je voudrais vous remercier, Monsieur le Président, des efforts constants et acharnés que vous faites pour nous aider à progresser dans nos travaux. Nous ne mettons en doute ni votre sincérité ni vos

bonnes intentions, mais nous constatons que le fruit n'est pas encore mûr, malgré tous les efforts dévoués que vous-mêmes, les autres présidents et toutes les parties concernées déployez.

Monsieur le Président, notre objectif commun est de parvenir à adopter un programme de travail satisfaisant pour tous, qui prenne en compte les souhaits, les préoccupations et les intérêts de sécurité de tous les États tout en étant conforme à notre Règlement intérieur. Nous appuyons vos efforts, ceux des six présidents et ceux de tous les groupes pour parvenir à cet objectif.

Monsieur le Président, je tiens à souligner que nous souscrivons à la déclaration faite par le représentant de l'Égypte au nom du Groupe des 21. Je voudrais également m'arrêter sur les points suivants. En premier lieu, il ne faut pas confondre le travail de fond de la Conférence et son Règlement intérieur. Le Règlement intérieur est le mécanisme de sauvegarde de toutes les décisions de la Conférence. Il est de plus et a toujours été un outil effectif de sauvegarde des instruments adoptés par la Conférence. En deuxième lieu, le Règlement intérieur de la Conférence du désarmement appartient à la Conférence. La Conférence a compétence pour lire et interpréter les procédures qui régissent ses travaux; elle est indépendante et n'est soumise à aucun mécanisme ni à aucune interprétation de quelque partie que ce soit. Même le Conseil de sécurité ne peut faire que des recommandations sur les questions de désarmement, comme il ressort de l'article 26 de la Charte. En troisième lieu, la Conférence du désarmement a, il y a quatre ans, mis en place un mécanisme de consultation approprié, à savoir la plate-forme des six présidents. Même si ce mécanisme n'est pas officiel, il a prouvé son utilité lors de l'adoption du programme de travail et de la désignation des coordonnateurs au titre des sept points de l'ordre du jour. Ces sept délégations ont travaillé de façons différentes, mais le mécanisme a prouvé son utilité dans une certaine mesure.

Pour ce qui est des séances officieuses, nous ne sommes pas opposés à cette méthode, pour autant que les séances en question portent sur les quatre questions centrales et pas sur un seul point. Nous restons opposés à l'idée d'accorder la primauté à une question sur toutes les autres; le G-21 estime que la question du désarmement est prioritaire et qu'aucune autre question ne doit primer sur cette question.

En conclusion, Monsieur le Président, ma délégation fera le maximum pour coopérer avec les présidents et les autres délégations dans le but de progresser collectivement et dans un esprit constructif vers le consensus.

**Le Président** (*parle en anglais*): Merci. Je donne maintenant la parole au représentant de l'Algérie.

**M. Jazaïry** (Algérie) (*parle en anglais*): Monsieur le Président, j'attendrai que l'Ambassadeur de la République populaire démocratique de Corée soit présent pour le féliciter, mais je voudrais tout de même remercier les délégations américaine et russe de nous avoir donné l'occasion d'écouter l'Ambassadeur Antonov et l'Ambassadrice Gottemoeller nous parler du nouveau traité START. Je voudrais, par leur entremise, adresser mes sincères félicitations aux deux pays concernés et former l'espoir que cette nouvelle étape sera suivie de beaucoup d'autres, afin que nous puissions voir de notre vivant un monde exempt d'armes nucléaires.

En deuxième lieu, je voudrais rendre hommage à l'Ambassadeur Cabactulan, des Philippines, d'avoir si bien dirigé les travaux de la Conférence d'examen tenue à New York, à laquelle j'ai eu le privilège de participer. Par modestie, il a, à l'image de l'Ambassadeur des Philippines ici présent, attribué bon nombre de vertus à bon nombre d'entre nous alors que nous posons parfois des problèmes, mais il a en fait lui-même joué un rôle remarquable, et les Philippines méritent les félicitations de nous tous.

En troisième lieu, je voudrais, me référant aux travaux de la Conférence, dire que je souscris à la délégation faite par l'Égypte au nom du Groupe des 21. Ma délégation comprend également les préoccupations du Pakistan, et nous devons veiller à ce que les préoccupations de chacun soient prises en compte, car le fonctionnement de cette instance est régi par le consensus. Cela dit, je crois qu'il est du devoir de la Conférence de prolonger l'élan que nous pensions avoir créé l'année dernière, mais qui s'est évanoui lorsque d'autres ont pris le relai dans le domaine du désarmement. Il y a aujourd'hui un élan positif, grâce aux initiatives émanant de diverses sources, telles que des gouvernements, des accords bilatéraux ou encore la Conférence d'examen du TNP, et je crois qu'il est de notre responsabilité à tous d'alimenter cet élan.

Je voudrais revenir sur ce qu'ont dit les Ambassadeurs des États-Unis et de la Fédération de Russie sur le nouveau traité START. Ils ont dit que ce traité constituait, certes, un progrès de l'action bilatérale entre deux puissances nucléaires, mais que son impact sur nous tous serait réel, car il réduirait les risques de conflit dans le contexte de la mondialisation. Je dirais que, *mutatis mutandis*, cette affirmation est aussi vraie, dans une certaine mesure, en ce qui concerne les tensions sur la péninsule coréenne. Il ne s'agit pas d'un problème exclusivement bilatéral. Lorsque la paix est menacée ou qu'il existe un risque de conflit local impliquant une puissance nucléaire, le problème devient préoccupant pour nous tous, et je voudrais, si vous me le permettez, dire, après avoir entendu ce qu'a dit l'Ambassadrice des États-Unis, que certains problèmes régionaux intéressent la Conférence du désarmement; par exemple, la création d'une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient est un problème dont nous avons souvent parlé ici. Je n'écarterais donc pas toutes les questions régionales du champ de nos discussions.

Je reviens à présent sur la question du programme de travail de la Conférence du désarmement. Je crois que nous sommes soumis à deux obligations. La première consiste à adopter un programme de travail et à progresser. L'Ambassadeur du Brésil a donné lecture de certaines des mesures préconisées dans le Document final adopté à l'issue de la Conférence d'examen du TNP, mesures qui nous incitent et nous encouragent à agir précisément dans ce sens. Je sais bien que tous les membres de la Conférence du désarmement ne sont pas parties au TNP, mais il s'agit là d'un message qui nous rappelle que nous devons poursuivre nos efforts pour parvenir à un accord sur un programme de travail. Nous ne devons pas renoncer. Nous devons poursuivre quotidiennement cet effort. Si nous voulons avoir des discussions informelles, c'est parfait, mais ne perdons pas de vue notre tâche principale, qui est de parvenir à un accord sur le programme de travail. Cet effort doit se poursuivre sans relâche.

S'agissant des réunions informelles que nous pourrions organiser, pour ainsi dire, en parallèle avec cet objectif essentiel, je crois que nous sommes tous à peu près d'accord pour dire que nous devons respecter ce que nous dit le Règlement intérieur à propos du programme de travail. Je n'ai entendu personne dire que le Règlement intérieur devait être modifié. Il forme un lien qui nous unit tous. Or, si nous sommes d'accord avec le Règlement intérieur, nous avons, comme nous l'a rappelé l'Ambassadrice des États-Unis, un ordre du jour en sept points que nous examinons et considérons comme les possibles éléments de notre programme de travail. Nous pouvons les aborder de différentes manières, notamment par le biais d'une discussion informelle.

L'idée d'examiner ces questions ne pose aucun problème, et je crois que personne ne contestera cette affirmation. Le problème réside dans la façon dont la question a été soulevée. D'abord, l'accent a été mis sur le sujet, puis sur les quatre sujets. J'ai officieusement proposé au Président – et je crois qu'il n'a pas été hostile à ma proposition – de nous saisir des sept points à la fois, chacun de nous étant, à juste titre et pour des raisons tenant à sa sécurité nationale, désireux de mener toutes les discussions de front et de faire en sorte qu'aucune question ne l'emporte au détriment des autres. Je ne pense pas que

quelqu'un s'oppose à l'idée d'aborder ces questions de façon informelle, fût-ce de façon séquentielle, pour autant qu'un calendrier précis soit établi et que les présidents présents et futurs ne soient pas en désaccord. Après tout, le Président ne ferait que refléter la position de la Conférence elle-même. Comme l'a dit l'Ambassadeur de la Syrie, la Conférence du désarmement est souveraine. Par conséquent, si nous décidons d'adopter un programme et un calendrier pour l'examen de toutes ces questions, personne ne saurait y voir une proposition provisoire, et tous les futurs présidents devraient se soumettre à cette décision.

Il me semble que si nous décidons de nous saisir de l'ensemble des sept points, il sera judicieux de ne pas entrer dans trop de détails, sans quoi nous risquerions d'avoir trop de sujets à traiter. Je propose de suivre la pratique antérieure et d'examiner la possibilité de désigner des coordonnateurs; ces coordonnateurs pourraient présenter, sous leur propre responsabilité, les conclusions des discussions. La Conférence pourrait simplement indiquer dans son rapport, comme par le passé, que des discussions informelles se sont déroulées. La question de l'Ambassadeur du Pakistan trouvera ainsi réponse, et je ne vois pas en quoi une telle approche poserait problème.

Je voudrais terminer en disant que cet effort vise à établir des ponts entre nous. Il est difficile pour vous, Monsieur le Président, de trouver un dénominateur commun, mais nous apprécions particulièrement vos efforts. Nous vous appuyons et nous vous faisons confiance. Il nous suffit de tous nous mettre d'accord sur cette approche. Je vous propose, sur la base de ce que je viens de dire et des points de vue exprimés par d'autres délégations, de préparer un document qui pourrait dissiper le malaise ressenti par certains d'entre nous.

**Le Président:** Je donne maintenant la parole au distingué représentant de la France. Vous avez la parole.

**M. Danon** (France): Merci, Monsieur le Président. Je voudrais commencer comme beaucoup de mes prédécesseurs par remercier l'Ambassadeur Anatoly Antonov et M<sup>me</sup> Gottemoeller pour leur présentation et de même remercier aussi et demander à la délégation philippine de bien vouloir remercier à nouveau le Président de la Conférence d'examen du TNP, M. Libran Cabactulan, pour l'excellent travail qu'il a accompli, pas seulement pendant un mois, mais aussi pendant l'année qui a précédé cette conférence d'examen.

Un mot maintenant sur la Conférence du désarmement, d'abord sur la substance, pour assurer mon collègue et ami l'Ambassadeur du Pakistan que la négociation d'un traité sur les matières fissiles n'est pas dirigée contre le Pakistan seul. La négociation de ce traité est un outil juridique supplémentaire qui a un intérêt à caractère universel. Il s'agit: pour les pays qui ont proclamé un moratoire de le transformer en instrument juridique de valeur nettement supérieure au seul moratoire; pour les pays qui sont parties au TNP comme États non membres d'avoir un instrument juridique supplémentaire relatif à l'impossibilité d'«enrichir» à des taux élevés des matières fissiles, ce qui lève une très légère ambiguïté de l'article 2 du TNP et de l'article 3, alinéa 1, du TNP; enfin, pour les pays qui ne sont pas membres du TNP, de mettre effectivement un frein quantitatif à la production et donc à l'augmentation des arsenaux nucléaires.

Cela étant, comme dans toute négociation internationale, si un pays ne veut pas y être partie ou si un pays, au bout du compte, lorsque le traité est prêt, n'a pas envie d'y être partie, rien ne s'y oppose. Je reste toujours étonné par l'impossibilité de démarrer la négociation sur le sujet dans les circonstances actuelles car contrairement à ce qui s'est passé dans les années précédentes, les circonstances aujourd'hui ont profondément changé quant à la possible négociation d'un traité de ce type.

Je reviens maintenant aux simples articles du Règlement intérieur de la Conférence. Je pense qu'on avance grâce à la proposition du Groupe des 21 et grâce à ce que vient de dire l'Ambassadeur d'Algérie. Il y a des possibilités en tout cas de travail informel. Je

pense qu'il faudrait sortir de l'ambiguïté relative à l'interprétation du Règlement intérieur. Le problème avec les articles du Règlement intérieur de la Conférence c'est qu'effectivement nous les maîtrisons, mais qu'ils sont ambigus. Je proposerais que le secrétariat général de la Conférence nous donne une interprétation peut-être pas «définitive» mais en tout cas une interprétation forte de ce que peuvent être notamment les dispositions 18 et 19 pour qu'on sorte de cette situation.

Je sais bien que c'est difficile, je sais bien qu'on peut les interpréter de plusieurs façons mais, à partir du moment où on peut les interpréter de plusieurs façons, on ne va pas passer des années avec les uns qui pensent que le Président en exercice peut faire à peu près ce qu'il veut et d'autres qui pensent que le Président en exercice ne peut rien faire. Donc, il faut quand même sortir de cette situation. Il serait tout de même souhaitable que quelqu'un nous dise le droit si l'on peut dire.

C'est peut-être une opération compliquée, j'en conviens encore une fois, il y a une ambiguïté sur les articles du Règlement intérieur. Personne ne remet en cause ceux-ci, ce n'est pas la question. Mais beaucoup les interprètent de façon différente. C'est cela le problème et je pense qu'il faut sortir de cette ambiguïté si on veut sortir de notre blocage actuel. Bien entendu, si tout le monde se met d'accord sur des réunions informelles touchant tous les sujets, ce sera très bien. Mais si ce n'est pas le cas et si nous passons encore un an à nous demander qui va diriger tel groupe de travail et quels seront les horaires de tel autre groupe de travail, je pense qu'on va perdre encore une fois l'élan dans les négociations ou les discussions que nous voudrions voir mises en place.

Je propose donc que l'on travaille sur les hypothèses qui ont été évoquées tout à l'heure bien entendu et que l'on rajoute à cela vraiment un travail d'interprétation sur ces articles du Règlement intérieur pour que nous puissions enfin nous remettre à travailler.

**Le Président:** Je vous remercie chers collègues. Nous allons devoir terminer notre séance. Nous avons pris note de la liste des orateurs qui souhaitent encore prendre la parole et à coup sûr ils prendront la parole la semaine prochaine.

De mon côté, je voudrais d'abord souligner que, s'agissant des consultations concernant le programme de travail, celles-ci se sont poursuivies et se poursuivront jusqu'à la fin de notre présidence. Je dois toutefois souligner qu'à ce stade je n'ai pas d'éléments nouveaux à vous communiquer.

Par ailleurs, comme je l'ai indiqué dans ma lettre du 19 avril j'ai l'intention de convoquer à partir de la semaine prochaine des réunions informelles sur les points de l'ordre du jour en commençant par les points 1 et 2. Ces réunions seront ouvertes à tous les membres de la Conférence ainsi qu'aux observateurs qui souhaitent y prendre part et seront présidées par des représentants d'États membres agissant à titre personnel.

Les premières réunions se tiendront les 7, 8, 9 et 10 juin et porteront sur les points 1 et 2 de notre ordre du jour. Je continuerai mes consultations avec les délégations qui prendront la présidence dans le futur afin de garantir la tenue de discussions sur tous les points de l'ordre du jour, en particulier les trois derniers. Comme demandé par quelques délégations, j'informerai par écrit les délégations des résultats de ces consultations.

En conclusion, je voudrais préciser que l'organisation de discussions de nature informelle entre membres de la Conférence cadre, je crois, parfaitement avec les attributions de la présidence comme il ressort de la pratique habituelle dans toute organisation de nature multilatérale.

Je voudrais en conclusion simplement vous assurer, si besoin en était, que je me sens le Président de tous et que je compte l'être jusqu'à la fin de cette présidence en m'assurant du bien-être de tous.

*La séance est levée à 18 h 10.*